LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta — *Depuis 1928*

APF HQ
Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 17 No. 61 — Mercredi, le 1er juin 1983 — 16 pages 0.50



De gauche à droite: M. Georges Lalonde, Directeur général et M. Guy Goyette, Président de l'ACFA. Une réunion qui s'est déroulée fort bien et qui s'est terminée dans un temps record à 13 h 30.

Au Conseil général de l'ACFA

Comité du Franco accepté

Le Conseil Général de l'Association Canadienne-française de l'Alberta (ACFA), corps qui regroupe les représentants des neuf régionales de cette association, a accepté samedi dernier le 28 mai que Le Franco soit dirigé par un Comité.

On se souvient qu'en 1980, suite d'une période de trois ans pendant laquelle le journal a connu des déficits de 100,000$ et plus par année, l'ACFA avait dissous le Comité du Franco et repris pleinement contrôle du journal dont elle est propriétaire.

Depuis que la nouvelle équipe est en place au journal (août 1983) sous la direction de M. Paul Denis, les déficits annuels se situent en dessous des montants prévus au budget. Selon ce dernier, malgré une baisse d'environ 15% au chapitre des revenus pour les quatre premiers mois de l'année, le déficit de 10,000$ prévu au budget '83 sera respecté.

La résolution qui fut accepté à la réunion du Conseil général de l'ACFA samedi dernier sera en vigueur que pour un an en guise de tentative. Cette concession fut faite pour apaiser les craintes de quelques personnes, dont le président de la régionale de Fort McMurray, M. Réal Doucet, et un ancien membre du comité exécutif de l'ACFA provinciale, M. Jean-Guy Thibaudeau, qui soutiennent fortement que l'ACFA doit se protéger contre les abus des années passées en gardant le plein contrôle du journal.

Selon M. Denis, l'ACFA peut à tout moment intervenir au journal si le déficit dépasse le montant prévu au budget et si Le Franco ne s'acquitte pas de son mandat au niveau de son contenu. Le mandat du journal lui a d'ailleurs été confié par le Conseil général de l'ACFA le 26 septembre 1981 et touche les deux questions du contenu et du budget.

"Que l'ACFA continue d'assurer la présence du journal Le Franco partout en Alberta pourvu que le journal soit une publication de qualité qui réponde aux besoins en information de la francophonie albertaine dans toutes ses régions à l'intérieur des limites d'un budget réaliste".

Le nouveau Comité du Franco sera composé de trois personne nommées par l'ACFA sur recommandation du directeur du journal.

(Voir autre photo page 10)

Claudette Roy à la présidence du Comité d'éducation

Par Guy Lacombe

EDMONTON - C'est Claudette Roy qui a été élue présidente du comité ad hoc d'éducation, mis sur pied par l'ACFA provinciale pour promouvoir le dossier d'une école française au sein du Conseil des écoles catholiques d'Edmonton.

Ce comité a été formé de la grande assemblée publique d'information qui a eu lieu à la Faculté Saint-Jean le 18 mai dernier. Lors de cette rencontre, une quinzaine de personnes avaient offert spontanément leurs services pour siéger sur ce comité.

A la première réunion officielle qui a eu lieu aux locaux de l'ACFA le 24 mai dernier, Mme Roy a été élue à la présidence, alors que M. Deni Lorieau a été élu à la vice-présidence.

UN OBJECTIF PRECIS

A cette première rencontre, les membres du comité se sont surtout attardés à préciser l'objectif qu'ils veulent atteindre et à élaborer des stratégies pour y parvenir.

Ce que le comité espère obtenir de la Commission scolaire au cours des prochaines semaines, c'est l'engagement ferme d'ouvrir une école française à Edmonton. Quant à savoir si cette école devrait ouvrir pour septembre 1983 ou septembre 1984, le comité, après discussions, a opté pour la seconde alternative. Le comité, en effet, a formulé la recommandation qu'une fois l'école française dûment acceptée, il puisse travailler conjointement avec la Commission scolaire à définir la nature de cette école, à en établir la philosophie de base et à élaborer les politiques de son fonctionnement.

"Si nous devions trop nous hâter, a-t-on fait remarquer, nous risquerions d'obtenir une école qui ne répondrait qu'imparfaitement à ce que nous envisageons". Le comité estime donc qu'il est plus prudent de retarder l'ouverture de cette école et d'employer quelques mois à bien préciser ce qu'elle devra être".

UNE PREMIERE DEMARCHE STRATEGIQUE

Le premier geste politique que posera le comité ad hoc de l'ACFA sera de se présenter à la prochaine réunion régulière du Conseil des écoles catholiques d'Edmonton, le 6 juin prochain.

A cette occasion, l'ACFA présentera une demande formelle pour une école homogène française, et on espère que cette demande sera accompagnée d'une pétition d'un millier de signatures de contribuable franco-albertains.

LES MEMBRES DU COMITE

On a fait remarquer enfin qu'il règne encore beaucoup de confusion dans l'esprit des gens au sujet de ce projet d'une école française. Certains croient encore que dans une telle école, l'anglais ne serait pas enseigné, ce qui est évidemment faux puisque le programme d'anglais dans l'école française sera le même que celui qui est dispensé dans les écoles actuelles d'immersion.

D'autres confondent ce projet d'une école dans le système catholique avec le projet de l'école Bugnet qui ne serait pas confessionnelle et qui ne serait pas rattachée non plus à un système scolaire existant.

Aussi les membres du comité ont-ils suggéré de faire publier leur nom ainsi que leur numéro de téléphone pour permettre à tous ceux et celles qui le désireraient de communiquer avec eux.

Les membres du comité sont donc les suivants: Mme Claudette Roy, présidente (489-8639), Deni Lorieau, vice-président (470-5480), Henri et Bernadette Breault (469-1405), Mme Yolande Cadrin (476-5689), Mme Elise Déry (454-5733), Guy Lacombe (436-1576), Mme Annette Magnan (469-1541, Yvon mahé (466-9408), Claude Ouimet (465-3725), Claudette Tardif (469-9019), Colette Tardif (469-7076), Robert Tritz (471-5474) et Denis Vincent (469-6015)

au Théâtre français d'Edmonton

La Quadrature du Cercle

Par Claude Roberto

Un hiver à Moscou, probablement au début du siècle... Deux célibetaires "inoxydables", Vassia et Abram, partageant une petite chambre misérable se marient l'un à l'insu de l'autre, et ramènent chez eux leur femme, Loudmila et Tonia. Très vite les relations dans les couples se dégradent et, après bien des hésitations, les nouveaux mariés s'échangent leur partenaire.

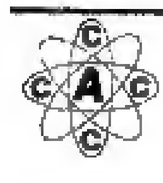
Le TFE présentait la semaine dernière cette comédie de Valentin Kataïev, écrivain soviétique qui, selon le directeur artistique Pierre Bokor, fut probablement exécuté par Staline.

Plutôt que dans le déroulement de l'action, l'intérêt repose dans le jeu des acteurs et dans les messages transmis par Kataïev. En effet la première partie de la pièce pourrait être plus rapide et dès le début du second acte, le public devine la conclusion de toute la comédie.

Mais, ce qui est d'ailleurs très original, à l'aide du thème du mariage, la pièce met à l'épreuve - et ridiculise - les théories du régime soviétique. Le moindre détail, même un baiser, provoque l'inévitable question: est-ce bien dans la ligne? Porter une cravate est une concession à la bourgeoisie, et attention surtout à ne pas exagérer avec de tels luxes, "afin de ne pas s'embourber dans le marécage de la bourgeoisie". Et, comme en est persuadé Flavilie (Normand Brulotte), tout est permis à condition que la révolution n'en souffre pas.

Avec ce type d'humour Kataïev démontre que ni "la formation d'un bloc ouvrier ni la division du travail" dans le couple n'assurent un heureux mariage. Le tout, très léger, cause le rire et n'a pour premier but que de détendre.

Voir TFE page 16



CONSEIL ALBERTAIN DE LA COOPERATION

Vos intérêts économiques

Le prêt personnel: discernement nécessaire

La plupart des consommateurs contractent plusieurs fois, au cours de leur vie active, des prêts personnels. Cet instrument de crédit peut rendre des services appréciables à la condition qu'on l'utilise avec discernement en évitant le surendettement.

De la même façon, les institutions prêteuses doivent prendre certaines précautions et, lorsque l'argent qu'elles prêtent est celui de leurs membres, comme c'est le cas dans les caisses, elles se doivent d'être d'autant plus vigilantes. Aussi, la personne qui désire emprunter pour investir, consolider ses dettes ou acheter des biens de consommation ou des services doit répondre à certains critères.

CRITERES DE BASE

De façon générale, l'emprunteur doit avoir un emploi et une situation financière valable. Pour connaître le montant maximum de crédit possible, on se base aussi sur les qualités personnelles de chacun, sur ses expériences antérieures de crédit et sur sa capacité de rembourser. Lorsque, dans l'ensemble, ces facteurs sont satisfaisants, on accorde le prêt. Si certains points majeurs achoppent, on étudiera plus attentivement le cas. Par exemple, on tracera avec l'emprunteur son budget familial mensuel, si le problème vient de sa situation financière.

La capacité de remboursement est évaluée de la façon suivante: on additionne tous les paiements à effectuer dans un mois en ayant soin d'inclure le nouvel emprunt; le total est divisé par le salaire brut mensuel. Le résultat, converti en pourcentage, ne doit pas excéder 30%. Si on dépasse cette norme, il faut établir le budget net de l'individu ou de la famille; de toute façon, l'emprunteur doit disposer d'un résidu mensuel net de 5% au minimum.

LE RESPECT DU CAS DE CHACUN

Plusieurs types d'emprunteurs se présentent aux agents de prêts: le membre sans problème financier, l'épargnant qui possède des garanties à la caisse et même celui que ne peut respecter ses engagements; tous reçoivent une attention particulière.

Le membre qui emprunte tout en possédant, par exemple, des épargnes à terme à la caisse est favorisé car il peut obtenir un taux d'intérêt inférieur au taux courant, ses économies lui servant de garantie. C'est d'ailleurs la même raison qui explique la différence entre les taux d'intérêts sur les prêts personnels et les taux d'intérêts sur les prêts hypothécaires. Un bien de consommation n'offre pas de garantie tandis qu'une hypothèque sur un immeuble constitue une assurance contre un défaut de paiement.

Celui qui a emprunté et ne réussit pas à respecter ses engagements a tout intérêt à se présenter à la caisse pour demander une baisse de ses remboursements mensuels. En général, on la lui accordera temporairement tout en suivant de près l'évolution de sa situation financière. Dans certains cas, le personnel de la caisse agira comme conseiller budgétaire.

Un prêt personnel utilisé pour l'achat d'un bien de consommation a normalement une durée maximale de cinq ans. En fait, la durée d'un prêt ne doit pas dépasser le temps de vie utile du bien acheté afin d'éviter l'endettement progressif. Emprunter pour une seconde voiture quand la première n'est pas encore payée pourrait être désastreux.

En somme, emprunter est avantageux car on peut ainsi se procurer rapidement un bien ou un service et en échelonner le paiement sur une certaine période mais c'est aussi un risque. Le personnel des caisses est là pour conseiller ses membres et leur éviter des mésaventures au pays de l'endettement.

Le cas Lefebvre revient au Conseil général

Le cas Lefebvre est revenu devant le Conseil général de samedi dernier, 28 mai, cette fois pour demander à l'ACFA d'organiser une souscription afin de payer les frais de 8,000$ encourus jusqu'ici pour les démarches juridiques entreprises par M. Yvon Lefebvre de Calgary.

On se souvient que M. Lefebvre a refusé de payer une contravention d'ordre mineur parce qu'elle était écrite uniquement en anglais. Ce geste a pour but de démontrer que la langue française est encore officielle en Alberta en se basant sur la Constitution des Territoire du Nord-Ouest qui n'a jamais été abrogée.

Cependant M. Lefebvre devra d'abord s'adresser à l'ACFA régionale de Calgary qui s'est déjà engagée à fournir une certaine participation à cette cause et qui pourrait, le cas échéant, adresser une demande à une prochaine réunion du Conseil général de l'ACFA.

COTISATION

Le Conseil général a établi une nouvelle cotisation à l'ACFA. Dorénavant toute personne qui rencontre les critères d'admission selon les Statuts et Règlements de l'association peut devenir membre en versant une cotisation simple de 5$.

PROTOCOLE D'ENTENTE

Les détails ne sont pas encore connus et le ministre d'Etat, l'honorable Serge Joyal, n'a pas encore posé sa signature, mais nous savons qu'un protocol d'entente entrera bientôt en vigueur pour une période de cinq ans. Ce protocol remplacera le programme actuel d'aide aux groupes minoritaires de langues officielles et accordera une participation plus directe à la Fédération des Francophones Hors Québec et à ses associations membres, dont l'ACFA, pour ce qui est du développement de la francophonie en situation minoritaire à travers le Canada.

Professeur d'Immersion pour

ECOLE BELLEVUE
BEAUMONT, ALBERTA

NIVEAU:

Maternelle (certificat nécessaire)

ATTRACTION:

Beau petit village à 6 km d'Edmonton

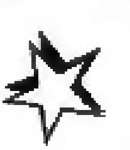
CONTACTEZ:

Laurent Beaudoin, directeur
5203 - 50e avenue
Beaumont, Alberta
T0C 0H0

TEL: 929-8663 Bureau
929-8691 Domicile



Abonnez-vous au Franco



Activités socio-culturelles

VENDREDI LE 3 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Coup de tête" à 21 h 15.

SAMEDI LE 4 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Coup de tête à 19 h 15

Bonnyville: 9e tournoi provincial de golf. Info: 826-5275.

DIMANCHE LE 5 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente "Coup de tête" à 21 h 15

LUNDI LE 6 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Coup de tête" à 19 h 15.

VENDREDI LE 10 JUIN:

Clyde: Les 10 - 11 - 12 juin au Camp Richelieu de la jeunesse Grand Ralliement Scouts et Guides à l'occasion du 75e anniversaire du scoutisme mondial. Info: 488-9832.

MARDI LE 14 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente les films "Les mauvaises fréquentations" à 19 h 15 et "Le roi de coeur" à 21 h 15.

MERCREDI LE 15 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente les films "Le roi de coeur" à 19 h 15 et "Les mauvaises fréquentations" à 21 h 15

JEUDI LE 16 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler présente les films "Les mauvaises fréquentations" à 19 h 15 et "Le roi de coeur" à 21 h 15.

VENDREDI LE 17 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Les noces rouges" à 21 h 15

SAMEDI LE 18 JUIN:

Legal: B.B.Q. Familial de l'ACFA régionale de Morinvielle-Legal au Curling Club de Legal. B.B.Q., jeux, prix, disco avec André Roy. Billets: 961-3665 ou 939-4839. (Jeux débuteront vers 15 h, repas à 18 h)

Calgary: Auditorium de l'Université de Calgary. "La Quadrature du Cercle". 8 h Admission 7$ pour adultes 5$ pour élèves et Age d'Or

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Les noces rouges" à 19 h 15

DIMANCHE LE 19 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Les noces rouges" à 21 h 15.

LUNDI LE 20 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Les noces rouges" à 19 h 15

VENDREDI LE 24 JUIN:

Edmonton: Fête de la St-Jean Baptiste organisée par la base militaire des Forces Armées Canadiennes, ACFA Rég. d'Edmonton et FJA, au centre social de la base militaire des forces armées, 137 avenue et 109e rue. 18 h Activités sportives, 19 h - souper, 20 h - spectacle danse et feu de la St-Jean. Billets: 10$ par personne comprend le souper. Info: 465-7151 ou 469-4401.

SAMEDI LE 25 JUIN:

Lethbridge: Journée plein air et pique-nique pour fêter la St-Jean Baptiste. Info: 328-8508

Bilinguisme officiel

Le fédéral souhaite que l'Ontario emboîte le pas

OTTAWA - Le gouvernement fédéral souhaite vivement que l'Ontario imite sa voisine, le Manitoba, et accepte enfin de devenir une province officiellement bilingue.

"Au fait, des négociations ne sont pas nécessaires dans le cas de l'Ontario, a confié au DROIT, le ministre de la Justice, M. Marc MacGuigan. Tout ce que ça prend, c'est que l'Ontario fasse preuve de bonne volonté".

Aux Communes, le député d'Ottawa-Vanier, M. Jean-Robert Gauthier, et le ministre de la Justice ont d'ailleurs invité le gouvernement de William Davis à abandonner son opposition à toute reconnaissance officielle du bilinguisme dans la province, qui compte près d'un demi-million de francophones.

"L'Ontario a fait certains progrès; même s'il n'y a aucune garantie constitutionnelle (pour la prestation des services en français), il existe certaines indications qui laissent croire qu'ils y pensent", a par ailleurs expliqué le ministre, en ajoutant que les "indications" de l'Ontario sont encore trop "subtiles" pour être expliquées ou rapportées dans les journaux.

Aux Communes, M. MacGuigan a précisé que le gouvernement fédéral et le Manitoba ont ratifié une entente qui établira clairement l'égalité des deux langues officielles dans cette province. Il a toutefois refusé de fournir les détails pertinents en rappelant que la Société franco-manitobaine doit se réunir sous peu pour se prononcer sur le protocole d'entente.

Invoquant l'article 21 du nouveau règlement des Communes, le député Jean-Robert Gauthier a pour sa part tenu à souligner le caractère historique de cette entente relative à un amendement constitutionnel modifiant la section 23 de la loi du Manitoba de 1870 quant à l'usage du français et de l'anglais dans les débats et les documents de l'Assemblée législative ainsi que devant le tribunaux.

"Les Canadiens sont aujourd'hui fiers et se réjouissent de la conclusion d'une telle entente qui aura pour effet de rendre la province officiellement bilingue", a-t-il dit.

De passage à Winnipeg récemment, le premier ministre Pierre Trudeau avait annoncé la signature d'un tel accord mais comme il avait abordé la question en français, les journalistes anglophones n'avaient pas compris le sens de ses paroles et n'avaient donc pas rapporté la nouvelle.

Le protocole d'entente prévoit que le Manitoba devra offrir des services en français et en anglais à partir du 1er janvier 1987 et ce, dans la plupart de ses services gouvernementaux, y compris l'Assemblée législative, les tribunaux, les ministères et même les sociétés de la couronne.

Désormais le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Manitoba doivent en vertu de la constitution canadienne, offrir ces services dans les deux langues officielles mais jusqu'ici l'Ontario a opposé une farouche résistance.

300 femmes attendues au colloque national de la FFCF

La Fédération des Femmes Canadiennes-françaises nationale en est à un point tournant! Les 3, 4 et 5 juin prochains, les femmes francophones se sont données rendez-vous au Château Laurier à Ottawa. A l'ordre du jour: la force collective des femmes.

Plus de deux (2) ans après s'être donnée un plan d'action communautaire, la FFCF nationale se réunit en Assemblée générale pour partager un bilan de travail accompli et pour élire un nouveau Conseil d'Administration.

Parallèlement à cette rencontre des membres, la FFCF organise un colloque national auquel elle a convié 300 femmes de l'est à l'ouest du pays. Un carrefour de l'expérience et de la jeunesse pour vérifier des pistes d'action future mais aussi, et surtout, pour amener un groupe plus large à prendre conscience de leur force collective.

Du vendredi soir au dimanche midi, les participants au colloque seront mises en situation en tant que femmes, en tant que francophones hors Québec et par rapport à la FFCF, un regroupement national des femmes. Par le biais d'ateliers d'une journée, les femmes présentes se pencheront soit sur les valeurs qui sous-tendent leur actions, soit sur quelques problématiques touchant particulièrement les femmes ou encore sur une thématique qui les intéresse spécialement. Ce travail de réflexion se fera dans l'optique d'établir des stratégies d'action propres à garantir des suites concrètes au colloque.

Le Conseil général se penche sur la question de l'école française

Samedi dernier, 28 mai, le Conseil général de l'Association Canadienne-française de l'Alberta (ACFA) s'est penché sur la question de l'école française.

Selon le président, M. Guy Goyette, il est important pour l'ACFA de prendre position sur la question de l'école française, car bien que l'association s'est toujours préoccupée d'éducation française depuis sa fondation en 1926, elle ne s'est jamais prononcée spécifiquement sur l'école française.

Le Conseil général n'a eu aucune difficulté à accepter la définition de l'école française avancée par les dirigeants de l'association:

"Conçue pour des Franco-albertains, l'école française est une institution qui vit en français, dont l'ambiance est française, dont le personnel est d'expression et de culture française et au sein de laquelle toutes les communications se font en français."

Selon l'ACFA l'école française devient ainsi une institution qui véhicule la culture canadienne-française et plus précisément la culture franco-albertaine.

Les délégués au Conseil général cependant n'ont pas voulu se prononcer immédiatement sur les autres points qui se rattachent à cette question, notamment sur la gestion scolaire et sur la stratégie à mettre en place en attendant que le contrôle des écoles françaises soit entièrement dans les mains des francophones.

Il en fut de même pour la question d'entreprendre toute étude juridique visant à remettre aux Franco-albertains la responsabilité de l'éducation française pour leurs enfants. Bien que le consensus soit fait autour de toutes ces questions, les délégués ont demandé et obtenu un délai d'une semaine pour consulter leurs membres en région avant d'accorder leur appui final.

L'ACFA provinciale compte rencontrer le ministre de l'éducation, l'honorable David King, avant la fin du mois de juin pour traiter justement du droit à l'école française pour les Franco-albertains. On se souvient que M. King a soutenu récemment lors d'une entrevue à la radio CHFA que les écoles d'immersion suffisent amplement pour répondre aux besoins des francophones.

Scouts et guides

Grand camping familial

En effet, c'est sous le thème de "Grand Ralliement Scout et Guide" que ces derniers invitent tous les francophones de la province à se joindre à eux pour fêter le 75e anniversaire mondiale du scoutisme et rendre hommage aux pionniers et pionnières de ces deux mouvements.

Cette grande fête se déroulera au camp Richelieu, à Clyde, soit à 70 km. au nord d'Edmonton, et chaque famille est attendue avec son matériel de camping et sa nourriture.

Les activités débuteront le vendredi, 10 juin à 19 h 00 et se termineront le dimanche, 12 juin à 14 h 00. Il y aura des jeux de toutes sortes: Volleyball - Baseball - Courses diverses - Football - Souque à la corde (Tug-of-war).

Durant la journée de samedi, des cliniques de canotage - orientation - radio amateur - marche en nature - secourisme - brêlage - chants - danses seront offerts et bien sûr, feux de camp et célébration eucharistique. Il est à noter que vous pouvez vous joindre à nous pour toute la durée de la fin de semaine ou pour une partie seulement selon votre disponibilité.

Pour résumer le tout, nous espérons que cette grande fête soit la vôtre puisqu'elle permettra à tous les francophones de la province de se réunir pour partager de bons moments ensemble et pour remercier les nombreuses personnes bénévoles qui rendent possible les Scouts et Guides d'une génération à l'autre.

Pour de plus amples informations, voir les dépliants à votre caisse Francalta, Carrefour ou contactez Hélène Naud à 488-8832, Association des Scouts du Canada - District Alberta.

A Grande Prairie

Nouveau statut

Par Claude Roberto

Le territoire de l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix s'étend maintenant jusqu'à Grande Prairie. Le Conseil général de l'ACFA prit cette décision samedi dernier à Edmonton, à la suite d'une proposition de M. Mackell appuyée par Mme Himer, tous deux, membres de la régionale de Rivière-la-Paix.

Jusqu'à présent, les francophones de Grande Prairie formaient un comité provisoire mais ils n'étaient pas officiellement reconnus comme faisant partie de la régionale de Rivière-la-Paix. Maintenant ils se sentiront moins isolés. Et ils profiteront du secrétariat et de l'expérience que la régionale de Rivière-la-Paix pourra leur offrir. La coordination pour les spectacles devrait aussi s'améliorer.

D'ailleurs les anciens membres du noyau francophone de Rivière-la-Paix sont allés à Grande Prairie pour des raisons économiques. Il a donc semblé normal que ces personnes soient rattachées à la régionale de Rivière-la-Paix. Une occasion de renouer des liens de fraternité.

D'autre part il faut souligner qu'une entente verbale émanant de l'ACFA de Rivière-la-Paix assure à Grande Prairie de recevoir de la provinciale le même montant de fonds qu'auparavant.

EDMONTON: LE MEMBERSHIP

Que se passe-t-il si on veut devenir membre de l'ACFA un peu avant le mois d'octobre? Doit-on payer sa cotisation au complet pour la renouveler en octobre? Marcel Lafortune, de la régionale d'Edmonton, soulève le problème au Conseil général de samedi.

Si un nouveau membre ne veut pas renouveler sa cotisation quelques mois à peine après l'avoir payée, la pratique serait de lui remettre une carte provisoire avant le mois d'octobre et de considérer officiellement son paiement à partir d'octobre.

La régionale d'Edmonton sembla satisfaite de cette solution.

EDITORIAL

Un premier ministre doit-il être bilingue?

Dans la course au leadership du parti progressiste-conservateur, les candidats unilingues se font poser de plus en plus régulièrement cette question élémentaire: le premier ministre du Canada doit-il pouvoir s'exprimer dans les deux langues officielles du Canada?

La question est élémentaire parce que la réponse est si évidente. Comment peut-on même entretenir l'idée d'avoir un premier ministre unilingue? C'est Lester Pearson, ancien premier ministre libéral et un homme d'état des plus respectés, qui déclarait dans un discours que dorénavant les candidats au plus haut poste politique du pays devront être bilingues.

On n'arrive pas tout à fait à imaginer le tollé de protestation qui surgirait si un candidat unilingue français se présentait pour prononcer un discours en français seulement à Toronto par exemple. Le tollé se ferait entendre d'un bout à l'autre du pays et la foule ne souffrirait pas longtemps de l'entendre avant de le mettre à la porte sans cérémonie.

Pourtant peu nombreux sont les candidats à la chefferie du parti conservateur qui peuvent s'exprimer convenablement en français. Il y a évidemment Joe Clark qui se débrouille fort bien en français et il y a aussi Brian Mulroney que l'on qualifie de francophone. Les autres candidats, David Crombie, John Crosbie, Neil Fraser, John Gamble, Peter Pocklington et Michael Wilson sont loin d'être considérés bilingues et certains d'entre eux ne parlent pas un mot de français.

Dans cette course au leadership Joe Clark est jusqu'ici en première place mais on sait déjà qu'il ne pourra remporter la victoire au premier tour de scrutin. Brian Mulroney est bien ancré en deuxième place selon les sondages. John Crosbie qui figure bon troisième est celui qui de plus en plus représente tous les candidats unilingues, sans doute parce qu'il a meilleure chance de gagner que ses homologues.

Exaspéré par les questions répétées des journalistes sur son incapacité de parler en français, John Crosbie a répliqué qu'il n'était pas un criminel pour ça et qu'il allait poursuivre ses leçons de français. Personne ne semble avoir pensé lui demander depuis combien longtemps il suivait des cours de français.

Peter Pocklington aussi a commencé à apprendre le français. Et les autres ont sans doute l'intention d'en faire autant advenant qu'ils soient élus. Sauf pour M. Neil Fraser dont l'opposition à la politique du bilinguisme du gouvernement fédéral est bien connue. C'est ce même M. Fraser qui a perdu son emploi dans la fonction publique fédérale pour avoir mené une campagne publique contre l'implantation du système métric au Canada.

C'est surprenant en quelque sorte que M. Fraser ait réussi à rencontrer toutes les exigences d'une nomination surtout celle d'avoir obtenu l'appui de 100 délégués à la convention au leadership dont au moins cinq de chacune des cinq grandes régions du pays. Chaque candidat devait aussi verser une somme forfaitaire de 2,000$ et un dépôt de 5,000$ remboursable si le candidat reçoit plus de 50 votes au premier scrutin ou s'il se retire de la course avant le 8 juin.

Trouver les fonds ce n'est pas trop difficile, mais aller chercher l'appui de 100 délégués, dont au moins cinq des 5 régions ce n'est pas une moindre tâche.

Cela en dit long cependant sur le profil de plusieurs membres du parti conservateur délégués à la convention au leadership. Même si l'ancien leader Joe Clark est très sympathique à la francophonie et qu'il y a au sein de ce parti quelques francophones comme Brian Mulroney, il reste quand même qu'un élément important et passablement nombreux s'oppose aux politiques du bilinguisme.

Ce groupe n'est pas assez fort sûrement pour faire élire M. Neil Fraser à la tête du parti progressiste-conservateur, mais il est peut-être assez nombreux pour empêcher l'élection d'un Joe Clark et d'un Brian Mulroney, les seuls deux candidats capables de parler en français avec aisance.

De tous ces candidats qui ont promis d'apprendre le français, il serait intéressant de voir combien seront fidèles à leur engagement après la convention.

Peut-être que les paroles de Félix Leclerc tirées de sa chanson "Attend-moi Ti'Gars" sont appropriées aux circonstances actuelles.

"La veille des élections
Il t'appelait son fiston
Le lendemain comme de raison
Il avait oublié ton nom".

Paul Denis

Lettres ouvertes

autre lettre en page 7

Clarification

Monsieur le rédacteur,

Vous avez publié semaine dernière une lettre de Madame Lucie Dépôt. Je suis certain que vous lui répondrez puisqu'elle s'adresse à vous. Etant donné que Madame Dépôt parle également de Radio-Canada, je voudrais ajouter un mot sur cette situation.

Le fait qu'il y eut des démissions, celles de Madame Jobin et de Monsieur Labrie, ne constitue pas nécessairement matière à reportage. Nous faisons confiance au jugement de nos journalistes et si, en rétrospective, c'est chose facile de dire qu'il aurait fallu couvrir cet événement nous ne sommes pas prêts à affirmer que c'était un sujet de première importance, du moins pas à ce moment-là.

Au demeurant, la réaction de Madame Dépôt peut être valable. C'est pourquoi, donnant suite à ses propos, nous nous informerons davantage sur les événements de l'ACFA régionale d'Edmonton afin d'assurer que le public soit bien renseigné.

La question du conflit d'intérêt est plus intrigante. La Société Radio-Canada encourage ses employés à s'impliquer dans les divers organismes qui rendent une communauté active et florissante. Evidemment, il y aura des occasions où il peut y avoir conflit d'intérêt. A ce moment-là on peut se retirer de la situation, ou de l'organisme si on juge qu'on aura trop souvent à faire des choix contraires à l'organisme, ou encore à la Société.

Il est important de noter que plusieurs employés de la Société Radio-Canada ont participé activement à des organisations francophones au cours des années, et cela n'a pas porté à conséquence en raison des fonctions qu'ils occupaient. A mon avis c'est tout à leur honneur qu'ils avaient accepté cette responsabilité.

Madame Dépôt réfère à un de nos employés qui avait assumé la Présidence par intérim. Notez bien que c'était par intérim seulement, puisqu'il était conscient des conflits qui pourraient survenir. J'ose croire que la plupart des gens sur le Conseil ont apprécié ce geste posé pour assurer une continuité dans le fonctionnement de cette association vitale. Malheureusement il a dû se rendre à l'évidence qu'il ne pouvait continuer dans cette fonction bien longtemps et à dû démissionner à son tour.

Ceci semble donner raison à Madame Dépôt. Est-ce vraiment le cas? Nous maintenons qu'il faut continuer de s'impliquer dans les organismes francophones, et nous encourageons nos employés à continuer cette pratique. Par le même biais toutefois nous souhaitons rassurer Madame Dépôt et nos auditeurs - téléspectateurs que lorsqu'il y a danger de conflit d'intérêt nous céderons notre place à d'autres!

Vous remerciant à l'avance, Monsieur le rédacteur, de nous avoir publié.

L. Paul Dumaine
Directeur des Services Français en Alberta
SOCIETE RADIO-CANADA CBXFT

La question juive

Monsieur le directeur,

Je viens d'apprendre que ce fameux instituteur, et par dessus le marché, maire d'une ville de l'Alberta, enseignait à ses élèves que l'holocauste est une pure invention des juifs etc. etc., alors qu'il sait pertinement bien qu'il leur disait: "Un gros mensonge".

C'est écoeurant et révoltant de trouver encore aujourd'hui et surtout en Alberta, un spécimen de ce calibre.

C'est pourquoi, je vous prierais de publier ce qui suit:

Rien n'est plus absurde de vouloir contester une vérité si flagrante dont les survivents de l'holocauste portent encore sur leur corps les traces ineffaçables des cruelles tortures. Les millions de morts qui étaient passés par les fours crématoires, s'ils ne peuvent plus parler ont laissés flotter dans l'air les murmures: "à bas les barbares, à bas les antisémites"

Faut-il après tant d'années, trouver en Alberta, un maire et instituteur d'une école prêcher à ses élèves l'antisémitisme et vouloir déformer toute la réalité de l'histoire. Pourquoi semer la haine?

On aurait plutôt espéré apprendre d'un instituteur, que ce tristé passé, est fort regrettable et que cela ne se répètera plus.

Mes amis, la voie du diable est mauvaise. Suivez le chemin de l'amitié.

Mme Esther Leibovitz



Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Directeur des ventes: Michel Bacula

Composition-montage: Julie B. Fillion

Administration-montage: Louise McKnight

Adjointe au montage: Johanne B. Cornellier

Toute correspondance doit être adressée au Franco-Albertain, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T6J 1M4. Téléphone (403) 423-5672.

L'abonnement annuel coûte: 1 an : 15.$ 2 ans: 25.$

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881

Au nord de La Corey-Bonnyville

Mise en chantier du projet d'exploitation des sables pétrolifères de Wolf Lake

CALGARY - Le ministre fédéral de l'Energie, M. Jean Chrétien, et le ministre de l'Energie de l'Alberta, M. John Zaozirny, ont annoncé aujourd'hui que la réduction de taxes annoncée dans le budget fédéral du 19 avril, et la mise en oeuvre par le gouvernement de l'Alberta d'un régime de redevances approprié ont permis à BP Exploration Canada et à Petro-Canada de procéder à la mise en branle de leur projet de 200 millions de dollars relativement à l'exploitation des sables pétrolifères de Wolf Lake.

Lors d'une conférence de presse donnée dernièrement et à laquelle participaient M.E.W. Best, président de BP Exploration Canada, et M. Jim Stanford, président de Petro-Canada Resources Ltd., les deux ministères de l'Energie ont déclaré que le projet était un important pas en avant dans le mise en valeur des énormes réserves de sables pétrolifères du Canada.

"Le projet de Wolf Lake marque un progrès appréciable dans les efforts que nous déployons pour assurer de nouveaux approvisionnements pétroliers, pour assurer la sécurité énergétique des Canadiens et, en même temps, pour susciter l'activité économique et créer des emplois", a déclaré M. Chrétien. M. Zaozirny a pour sa part ajouté: "Non seulement le projet de Wolf Lake profitera-t-il à l'économie de l'Alberta, mais il comportera des avantages économiques considérables pour les autres Canadiens".

Les Ministres ont précisé que BP Exploration Canada avait procédé, depuis le milieu des années 60, à l'aménagement du site du projet, qui est situé à 250 kilomètres au nord-est d'Edmonton. Ils ont annoncé que les sociétés engageraient des immobilisations de l'ordre de 200 millions de dollars de façon à ce que la mise en production du projet se fasse en 1985. La participation de Petro-Canada au projet est de 50%.

Au cours de la période de 25 ans que durera le projet, les dépenses d'immobilisations additionnelles totaliseront plus de 750 millions de dollars, la majeure partie de ces fonds provenant de sources canadiennes.

Les Ministres ont affirmé que les deux gouvernements avaient convenu d'une formule tarifaire et fiscale. Le gouvernement fédéral autorisera l'établissement d'une provision pour épuisement gagné et, comme l'a annoncé le ministre des Finances dans son budget d'avril dernier, offrira un allégement sous la forme d'une réduction de la Taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG). L'Alberta, pour sa part, appliquera un régime de redevances selon lequel les entreprises n'auront à payer que des redevances nominales sur leurs projets tant qu'elles n'auront pas recouvré leurs coûts de mise en valeur.

Cet allègement fiscal consenti par le gouvernement fédéral aura comme conséquence de soustraire le projet à l'application de la TRPG jusqu'au moment où les coûts en capital auront été recouvrés. Les promoteurs du projet bénéficieront du Prix de référence du nouveau pétrole (PRNP) pour le pétrole de Wolf Lake.

"Cette entente est une preuve que l'industrie et les gouvernements peuvent agir de concert pour mettre en valeur nos ressources énergétiques et appuyer la relance économique", ont affirmé les Ministres. "Elle prouve de plus que nous pouvons, comme gouvernements, travailler ensemble d'une façon constructive dans un esprit de collaboration".

Lorsqu'il fonctionnera à pleine capacité, en 1985, le complexe de Wolf Lake permettra de produire quelque 7,000 barils de pétrole par jour, et la capacité du complexe pourra être augmenté dans l'avenir.

Le complexe, dont la construction fournira de l'emploi à quelques 450 personnes, comptera environ 200 employés à temps plein lorsqu'il fonctionnera à pleine capacité. Le projet vise à extraire du sol le bitume, une huile épaisse. Grâce à des procédés thermiques,, le bitume est délayé et peut ainsi couler plus facilement. Une fois extrait, le bitume est acheminé par oléoduc vers les marchés.

Quelque 200 puits seront forés pour lancer le projet de Wolf Lake. Au fur et à mesure que la production de ces puits diminuera, de nouveaux puits seront forés pour remplacer ceux qui sont épuisés. Au cours de la durée du projet, un total de 1,200 puits seront forés, et il y aura en tout temps une moyenne de 350 puits en exploitation.

On estime que les sables pétrolifères de l'Alberta contiennent 1,1 billion de barils de bitume, dont 200 milliards de barils peuvent être extraits à l'aide de techniques existantes ou de techniques qui sont présentement en train d'être mises au point.

Environ 20% du pétrole qui peut être extrait se trouve près de la surface, et les dépôts peuvent être recueillis en utilisant des techniques minières à ciel ouvert, pour être ensuite acheminés à une usine de traitement, où le pétrole est séparé du sable. Les techniques minières de surface sont utilisées aux énormes complexes des sociétés Syncrude et Suncor, dans la région de Fort McMurray. Il existe dans les sables bitumineux un autre 80% de pétrole qui peut être mis en valeur, mais ces dépôts sont à des profondeurs trop grandes pour permettre le recours aux techniques minières de surface. La mise en valeur de ce pétrole exigerait des techniques de récupération sur place.

A St-Paul

Activités chez nos jeannettes

Par Alice Fontaine et Isabelle Boilard

Baden Powell, le fondateur du scoutisme, nous a laissé un très important message quand il a dit: "Tâchez de laisser ce monde un peu meilleur qu'il ne l'était".

L'idéal du scoutisme et du guidisme est donc d'apporter un moment de paix, d'aide et de fraternité entre les hommes.

Voilà ce que nous essayons de stimuler, de réaliser et de vivre avec nos jeunes filles de 8 à 12 ans par une multitude d'activités. Tout d'abord, les Jeannettes ont fait leur promesse au mois de février, en compagnie d'au moins un de leur parent. A cette occasion chacune devait réciter les 5 lois et faire sa promesse, qui se résume à: 1. Faire de son mieux. 2. Chaque jour faire plaisir à quelqu'un. Cette cérémonie se terminant par la remise des foulards.



De gauche à droite: Assises: Natalie Noël, Nicole Fontaine, Lise Hurtubise, Julie Bergeron, Tanya Poulin, Johanne Pruneau. Debout: Claire Hurtubise, Natalie Webb, Sasha Levasseur, Brigit Noël, Irène Pelchat et Nicole Pelchat. A l'arrière: Simone Pelchat et Isabelle Boilard.

Les 6 et 7 mai dernier nous avons fait un Camp au Chalet Scouts du Lac St-Vincent. Nous avons chanté autour d'un feu de camp (fait par les filles elles-mêmes); fabriqué un bricolage (papillon); préparé des pièces de théâtre (skits) pour notre vivéo du 18 juin; joué en plein air et bien sûr, préparé nos repas. Tant qu'à l'ambiance c'était formidable. La preuve, c'est que toutes sont prêtes à revivre cette enrichissante expérience. Aussi, nous aurons à la fin de juin-83 la remise de la Fleur Bleue, qui symbolise qu'une première année fut complétée dans le mouvement des Jeannettes. Sur cette fleur chaque fille aura droit à deux étamines, qui représentent les deux premières lois: 1. La Jeannette est propre. 2. La Jeannette est vraie. Et à chacune de ces lois correspond un Défi personnel qui doit aider la Jeannette à devenir meilleure.

Il ne faut certes pas oublier le GRAND RALLIEMENT SCOUTS-GUIDES 75 à Clyde, les 10 - 11 - 12 juin prochain. Sont aussi les bienvenus, voulant en faire un énorme succès, les anciens scouts et guides en plus des parents, frères, soeurs et amis.

Je m'en voudrais de terminer cet article sans remercier notre ex-cheftaine Simone Pelchat, pour le beau travail qu'elle a accompli. Elle n'hésitait pas à donner de son temps pour préparer les rencontres; c'était un réel plaisir de l'avoir parmi nous. Aussi, un gros merci à Mme Arlette Dhuicque pour son dévouement toujours apprécié, et à tous les parents qui nous supportent dans nos activités, n'hésitant pas à offrir leur collaboration. Alors, espérons que nos jeunes vivront à plein les défis proposés par Baden Powel et partageront son IDEAL. Devise de Jeannettes: "De notre mieux".



Par Claude Cornellier

Spor'dinaire

Un monde pour le moins surprenant

Le monde du sport est définitivement en ébullition ces jours-ci, et si on n'arrive pas à trouver le côté comique, voir ridicule des choses, on s'embête facilement.

Dans le monde du hockey, il y a deux manchettes à retenir. Premièrement, on nous annonce que les Canadiens de Montréal ont embauché leur instructeur pour la prochaine saison. Il s'agit de Bob Gerry, le même homme qu'ils avaient congédié le mois dernier. Lâche pas ti-Bob, le record est de quatre embauches, et il est détenu par Billy Martin. En deuxième lieu, j'ai entendu dire que Wayne Gretzky participera, au cours de l'été, à deux téléromans américains. Chanceux, Pourquoi Radio-Canada l'approche-t-il pas pour "jouer" dans Terre Humaine ou pour passer à Pile ou Face? Il n'y a jamais participé, lui... Et dans ses moments libres, le même monsieur Gretzky s'affairera à lancer une nouvelle céréale qui portera son nom. Je ne peux que rêver du jour où je mangerai des Gretzkys, petites rondelles bleues, oranges et blanches qui ne contiendront que 99 calories par bol et qui feront [sûrement] de moi un nouvel homme.

Pensez-vous que ces faits sont surprenants?

Au football, saviez-vous que Jack Gotta, instructeur des Stampeders de Calgary, avait trouvé l'idée géniale qui ferait de son équipe un aspirant au championnat? Monsieur Gotta a décidé d'instituer un concours pour le camp d'entraînement, où les joueurs compétitionneraient pour l'obtention d'une télévision [couleurs S.V.P.]. Cette compétition est simplement basée sur une série d'exercices où les meilleurs résultats permettent au joueur de remporter le prix en question. Drôle de façon de motiver les troupes, non? Ces joueurs, grassement payés, sont peut-être capables d'acheter cent télévisions du genre. Pour ce qui est des recrues, le seul fait de parvenir à jouer régulièrement devrait être suffisant pour les motiver. Je ne fais que m'imaginer une recrue qui réussit à déclasser les "vieux joueurs" assurés de leur poste dans ce concours: ces recrues pourront donc regarder les joutes des Stampeders en couleur. Wow!

A Vancouver, on fait mieux. De peur de blesser les joueurs au camp d'entraînement, on a décidé d'éviter tout contact. Incroyable! Ça revient presque à demander aux joueurs de hockey de ne pas lancer la rondelle plus haut que les chevilles pendant leur camp d'entraînement pour ne pas blesser les gardiens de buts. Comment pensez-vous que ces joueurs pourront absorber les coups vicieux lors des premières rencontres de la saison.

On trouve vraiment des méthodes peu orthodoxes pour préparer et motiver les athlètes d'aujourd'hui. Je ne peux absolument pas comprendre que ces gens qualifiés aient besoin de se faire dorlotter de la sorte pour accomplir leur boulot. Il s'agit là d'un manque total de professionalisme.

Mais il reste que les nouvelles les plus surprenantes nous parviennent du monde du baseball. On disait à la radio ce matin que Steve Howe, l'as-releveur des Dodgers de Los Angeles, a refusé de se présenter aux rencontres de son équipe parce qu'il est devenu un "alcoolique drogué". Monsieur Howe a demandé l'aide de son équipe pour se sortir de son marasme. Encore incroyable! Un adulte qui demande à son employeur de le sortir de ses problèmes personnels. Surtout que le problème du bonhomme est probablement causé par le baseball lui-même: beaucoup de sous, beaucoup d'insouciance et beaucoup trop "d'opportunités".

Tout ça pour dire que ce monde du sport est surprenant [même les Blue Jays de Toronto sont en première place!] et remplis de yoyoo.

Bonne semaine dans une vie... normale!

Lettre ouverte

L'école Bugnet

"Vous vous acharnez à leur mettre les bois dans les roues"

Monsieur Denis,

Il convient, suite à votre article du 25 mai, "Une école française catholique... l'ACFA met sur pied un comité ad hoc", de vous rappeler qu'un journaliste intègre ne jouit pas que de prérogatives mais qu'il a aussi des responsabilités. S'il est permis, voire souhaitable, de prendre position dans un "éditorial", il est de mise, dans un reportage, de rendre compte des faits en toute objectivité, sans préjugé, et surtout, avec exactitude. Or il appert, que dans l'article cité, vous ayez manqué à vos responsabilités en négligeant de vérifier au préalable certaines assertions.

Je conviens être intervenu de façon agressive dans un débat qui me tient à coeur. J'y avais droit. J'ai consacré déjà plus de douze ans à la cause française et me suis tout ce temps intéressé à l'école française pour mes enfants, eux qui ont été les premières victimes d'un système d'assimilation largement accepté par une francophonie religieuse et sans vertèbre. Il est normal que dans toute assemblée qui se prétend démocratique qu'il y ait dissidence. J'affirme ma dissidence sans gêne. J'accepte de bonne grâce qu'on me cite, voir qu'on me fasse des procès d'intention. C'est de bonne guerre. Je refuse cependant qu'on accuse, avec mauvaise foi et bonne conscience, des gens honnêtes et sincères dont le seul crime est de croire et de préconiser l'école française.

Aucun des représentants de l'Ecole Bugnet n'est intervenu dans le débat et vous le savez très bien. Jean-Marcel Duclaume, contrairement à votre affirmation, n'est pas membre, n'a jamais été membre du "groupe Bugnet". Il a parlé en son nom et se considère le seul responsable de ses dires. Vous n'avez pas le droit, dans vos préjugés, de jeter du discrédit sur tout un groupe de personnes travaillant avec acharnement à la réalisation de l'école française. Ils ont depuis longtemps déjà, ravivé toute la question des écoles et nous, francophones, leur devons notre appui et notre reconnaissance.

J'estime que depuis plusieurs mois vous vous acharnez dans votre aveuglement à leur mettre les bois dans les roues. Cette tactique de guérilla restera sans effet favorable pour vous car il n'y a rien de tel que l'adversité pour soulever davantage une cause juste en soi. Les gens de Bugnet ont le droit de leur côté, vous le savez, vous le reconnaissez dans votre éditorial de façon implicite. Vous croyez davantage à leur cause qu'à celle de l'ACFA qui à votre avis devrait d'ores et déjà aller devant les tribunaux car vous préconisez comme eux le contrôle des écoles. Avec ou sans votre bénédiction, les gens de l'école Bugnet auront gai de cause. Pourquoi ne pas les appuyer alors?

Quoi que vous décidiez, j'estime que vous leur devez des excuses, que vous devez vous rétracter. Je le répète, aucun des représentants de Bugnet n'est intervenu dans le débat au sujet de l'école française lors de l'assemblée tenue à la Faculté Saint-Jean. Votre erreur. Grave.

Jean-Marcel Duclaume
Edmonton

NDLR

Vous avez raison de dire que le journaliste a la responsabilité "... de rendre compte des faits en toute objectivité, sans préjugé, et surtout, avec exactitude". C'est exactement ce que notre journaliste (Paul Denis) a fait dans l'article auquel vous faites référence.

Vous nous aviez donné l'impression très nette que vous étiez membre du groupe qui favorise l'école Bugnet d'abord par les propos que vous avez tenus à cette réunion qui s'apparentent clairement à ceux de ce groupe et ensuite par votre présence lors de la présentation que faisait le groupe Bugnet devant le Conseil scolaire catholique d'Edmonton le 17 janvier 1983. On ne cherche pas à vous culpabiliser par association mais vous admetterez que les impressions que vous avez laissées étaient fortes.

Personne n'a traité de criminel dans notre article ..."des gens honnêtes et sincères dont le seul crime est de croire et de préconiser l'école française". Nous n'avons pas non plus jeté du discrédit sur ceux qui oeuvrent pour l'obtention d'une école française. Il faut cependant admettre avec nous que les propos de certaines personnes sur la question de l'identification religieuse de cette école française semblent fortement inspirés des principes élaborés par le groupe Bugnet. Les moins malins soupçonneraient un coup monté.

Votre accusation gratuite voulant que nous nous acharnions à mettre les bois dans les roues au projet Bugnet est complètement fausse. Nous avons publié, par exemple, un discours de Mlle Angéline Martel (Le Franco 4 mai, p. 5), représentante de l'école française Bugnet, sur la question: "Pour nos enfants: Quelle école?" Nous avons traité en éditorial dans ce même numéro de la possibilité d'avoir deux écoles françaises. En tout temps, nous nous sommes efforcés de rendre hommage aux deux groupes et de rester fidèles aux principes premiers de l'objectivité et de l'impartialité dans nos reportages. La meilleure preuve que nous faisons du bon travail, c'est que les critiques nous parviennent autant d'un côté que de l'autre.

Nous n'avons d'excuse à faire à personne et si par mégarde il se glisse une erreur dans un reportage il ne faut pas croire sur le champ que c'est une mauvaise plaisanterie, ni que le journaliste ait fait par exprès pour dénigrer qui que ce soit. Et nous sommes toujours heureux de recevoir et de publier les dissidences et les objections que nos lecteurs pourraient avoir. Nous préférons de loin recevoir par écrit les critiques que de les entendre par une tierce personne tout à fait par hasard.



CBXFT RADIO-CANADA

Samedi

4 juin

07h30 MON AMI GUIGNOL
07h45 GRANDALLO ET PETITRO
08h00 PACHA
08h30 LE PETIT CASTOR
09h00 BELLE ET SEBASTIEN
09h30 CANDY
10h00 CASPER
10h30 NIC ET PIC
11h00 LES HEROS DU SAMEDI
12h00 LA SEMAINE PARLEMENTAIRE A OTTAWA
13h00 D'HIER A DEMAIN
14h00 CINE-FAMILLE:

"COMME LES SIX DOIGTS DE LA MAIN". Une bande d'enfants, ayant son quartier général dans un hangar, fait subir des épreuves à un garçon qui désire s'y initier.

15h30 A COMMUNIQUER
16h00 A BOUT PORTANT MIREILLE
17h00 BAGATELLE
18h00 MANCHETTES DU TELEJOURNAL
18h05 NOIR SUR BLANC
19h00 LE MONDE MERVEILLEUX DE WALT DISNEY
20h00 CINEMA:

"LA MALEDICTION DE LA PANTHERE ROSE". Comédie policière. Pour se revaloriser auprès de ses chefs qui menacent de lui retirer leur confiance, le représentant français d'un syndicat du crime décide de frapper un grand coup en assassinant un héros national, l'inspecteur Clousseau. (Brit. 78)

22h30 LE TELEJOURNAL
22h30 LE REGIONAL
23h05 LA POLITIQUE FEDERALE
23h15 CINEMA:

"LE COMPLOT". Drame policier. En 1962, un officier de l'armée active dirige un groupe d'activistes de l'O.A.S. qui s'est donné pour tâche de libérer un général, emprisonné après s'être opposé à l'indépendance de l'Algérie. (Fr. It. Esp. 73)

Dimanche

5 juin

07h30 ROQUET BELLES OREILLES
08h00 DEMETAN, LA PETITE GRENOUILLE
08h30 LE PETIT CASTOR
09h00 IL ETAIT UNE FOIS... L'HOMME
09h30 LES FABLES D'EUROPE
09h45 EN TERRE SAINTE
11h00 UNE HISTOIRE DE LA MEDECINE
12h00 UNIVERS DES SPORTS
14h00 LA SEMAINE VERTE
15h00 PROPOS ET CONFIDENCES
15h30 MUSIQUE MINIATURE
16h00 HEBDO-DIMANCHE
17h00 SECOND REGARD
18h00 MANCHETTES DU TELEJOURNAL
18h05 SCIENCE-REALITE

Magazine scientifique animé par Donald Dodier. Un diagnostic du cancer. Rep.: Pierre Desrosiers. Réal.: Max Cacopardo. — Des scientifiques au Grand Nord. Rep.: Alain Borgognon. Réal.: Jean Remillard. — Une maladie étrange, le S.D.I.A. et la maladie de Parkinson. Int.: Donald Dodier. Réal.: Hélène Saint-Martin. — L'Atlantide. Rep.: Solange Gagnon. Réal.: Normand Gagné (dernière).

18h30 MOI AUSSI, JE PARLE FRANCAIS
19h00 METRO-BOULOT-DODO
19h30 LES BEAUX DIMANCHES: Yvon Deschamps (1ère de 2)
20h30 LE TELEJOURNAL
20h50 LES BEAUX DIMANCHES: Les Grands Déserts (3e de 6)
21h50 LES BEAUX DIMANCHES: Docteur Coppelius
22h50 LE REGIONAL
23h05 CINEMA:

"LE DEJEUNER SUR L'HERBE". Comédie. Un biologiste est un partisan de l'insémination artificielle qu'il voudrait voir appliquer chez les humains. Il se fiance à une cousine allemande. Un grand déjeuner sur l'herbe doit souligner les fiançailles. A cette occasion, le savant fait la connaissance d'une jeune paysanne, grande admiratrice de ses théories. Ebloui par les charmes de la jeune fille, le biologiste en oublie sa fiancée et ses projets scientifiques. (Fr. 59)

Lundi

6 juin

09h00 EN MOUVEMENT
09h15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
09h30 ANIMAGERIE
09h45 TAPE TAMBOUR
10h00 LE PETIT CASTOR
10h30 RIEN QUE POUR VOUS
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30 L'ODYSSEE DE SCOTT HUNTER
11h55 HAROLD LLOYD
12h25 MANCHETTES DU TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOUBOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 CINEMA:

"LE RETOUR DE JEAN". Drame. Rapatrié d'un camp allemand, un homme éprouve des difficultés à se réintégrer à la vie civile. (Fr. 77)

16h00 BOBINO
16h30 AU JEU
17h00 SURVIVRE
18h00 CE SOIR
18h30 FILM AU TELECINE
19h00 LE VAGABOND
19h30 TERRE HUMAINE
20h00 TELE-SELECTION:

"EVITA PERRON" (1ère de 2). Drame biographique. La vie d'Eva Peron, épouse du dictateur argentin Juan Domingo Peron (suite, même heure, le lundi 13 juin).

22h00 LES ETOILES DU MAURIER
22h20 LE TELEJOURNAL
22h55 LE REGIONAL
23h05 TERRY FOX

Documentaire sur l'extraordinaire marathon de l'espoir accompli par le jeune Terry Fox. Ce périple de 3000 milles à travers le Canada parcouru par ce jeune homme amputé d'une jambe a sensibilisé tous les Canadiens au problème du cancer en particulier et des handicapés en général et a suscité une admiration unanime.

Mardi

7 juin

09h15 EN MOUVEMENT
09h30 ANIMAGERIE
09h45 TAPE TAMBOUR
10h00 LE PETIT CASTOR
10h30 DE BIEN BELLES CHOSES
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30 PICOTINE
11h55 AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL
12h25 MANCHETTES DU TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOUBOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 CINEMA:

"LE LYS DES CHAMPS". Comédie dramatique. Un Noir rencontre en Arizona cinq religieuses qui le réquisitionnent pour réparer un toit. Le lendemain, la supérieure, au lieu de le payer, demande au Noir de leur bâtir une chapelle. Il regimbe d'abord puis se laisse prendre à la foi simple des soeurs. Comme elles n'ont pas d'argent, il se trouve un emploi qui lui permette de vivre et même de fournir un supplément de nourriture à la communauté. Bientôt tous les voisins viennent collaborer à la construction (Am. 63)

16h00 BOBINO
16h30 EDGAR ALLAN DETECTIVE
17h00 GRIZZLY ADAMS
18h00 CE SOIR
18h30 PILE OU FACE
19h00 GRAND-PAPA
19h30 GENIES EN HERBE
20h00 A COMMUNIQUER
20h30 QUINCY
21h30 PREMIERE PAGE
22h30 LE TELEJOURNAL
23h00 LE REGIONAL
23h15 REFLETS D'UN PAYS



CBXFT RADIO-CANADA

Mercredi

8 juin

09h00	EN MOUVEMENT
09h15	L'EVANGILE EN PAPIER
09h30	ANIMAGERIE
09h45	TAPE TAMBOUR
10h00	LE PETIT CASTOR
10h30	LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD
11h00	LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30	LES ENFANTS DU 47A
11h55	BIZARRE, BIZARRE
12h25	MANCHETTES DU TELEJOURNAL
12h30	ALLO BOUBOU
13h30	AU JOUR LE JOUR
14h30	LE TEMPS DE VIVRE
16h00	BOBINO
16h30	TOM ET JERRY
17h00	LES P'TITS PIERRAFEU
17h30	EXPLORATIONS SPORTS ET LOISIRS:
18h00	CE SOIR
18h30	AFFAIRES PUBLIQUES
19h00	BASEBALL DES EXPOS
22h00	JAZZ DE MONTREUX
22h30	LE TELEJOURNAL
22h50	MAITRES ET VALETS
23h50	CINEMA:

"AU FIL DU TEMPS". Drame. Un réparateur d'appareils à projection va de village en village et vit pratiquement à bord de son camion. Un jour qu'il s'est arrêté au bord d'une rivière, il assiste au suicide manqué d'un pédiâtre qui vient de rompre avec sa femme. Il recueille celui-ci qui l'accompagne dans sa vie errante et se confie à lui selon les circonstances (All. 76)

Jeudi

9 juin

09h15	EN MOUVEMENT
09h30	ANIMAGERIE
09h45	TAPE TAMBOUR
10h00	LE PETIT CASTOR
10h30	LES ATELIERS
11h00	LES, TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30	LA CORDE RAIDE
11h55	LA ROUTE DE L'AMITIE
12h25	MANCHETTES DU TELEJOURNAL
12h30	ALLO BOUBOU
13h30	AU JOUR LE JOUR
14h30	CINEMA:

"LES MYSTERES DE PARIS". Le marquis de Sambreuil veut réparer le mal qu'il a fait à une famille pauvre lors d'un accident qui a coûté la vie au père. Sambreuil devient alors débardeur et descend dans les bas fonds de Paris tout en se mêlant au petit peuple. (Fr. 62)

16h00	BOBINO
16h30	POP CITROUILLE
17h00	LA CHASSE AU TRESOR EN HELICOPTERE
18h00	CE SOIR
18h30	PILE OU FACE
19h00	VIVRE A TROIS
19h30	LES GRANDS FILMS:

"ENOLA GAY". Drame de guerre. Enola Gay est le nom que le Colonel Paul Tibbets avait fait inscrire sur l'avion qui transportait la bombe atomique destinée à Hiroshima, en vue de mettre fin à la guerre entre le Japon et les Etats-Unis en août 1945. Le film reconstitue la planification minutieuse de cette mission et le drame humain engendré chez ceux qui y ont participé (Am.).

22h30	LE TELEJOURNAL
22h50	LE REGIONAL
23h10	CINEMA:

"LUMIERE D'ETE". En Haute-Provence, un châtelain a installé son amie comme propriétaire d'une hotellerie de montagne et héberge un peintre alcoolique accompagné de sa femme. Il courtise celle-ci, qui lui préfère un ingénieur travaillant dans un barrage en construction. (Fr. 43)

Vendredi

10 juin

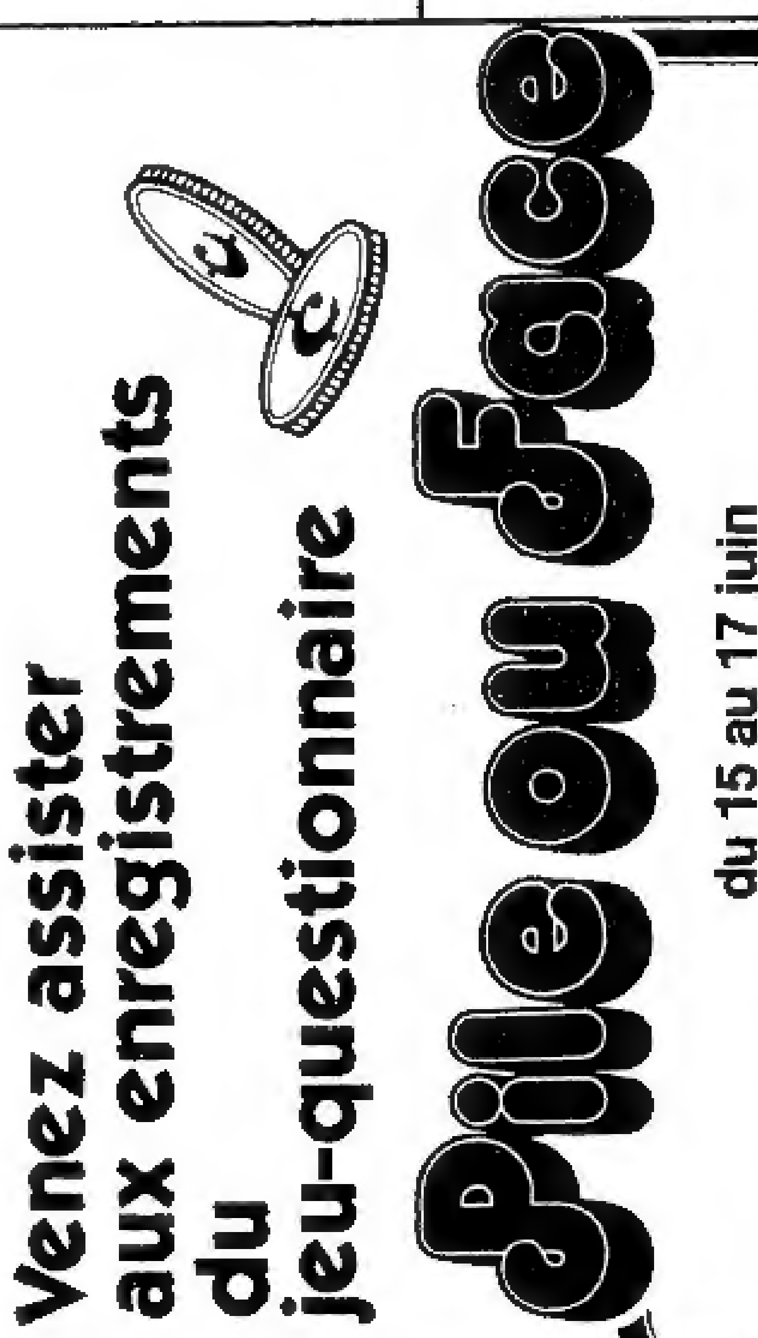
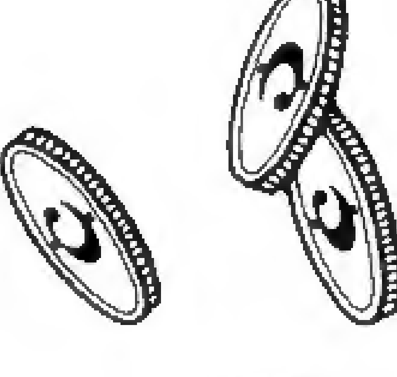
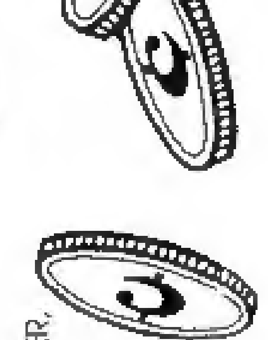
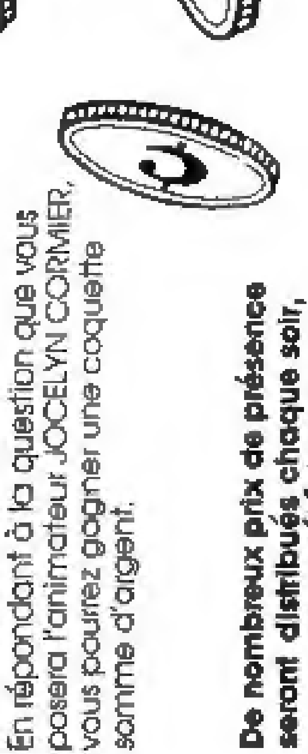
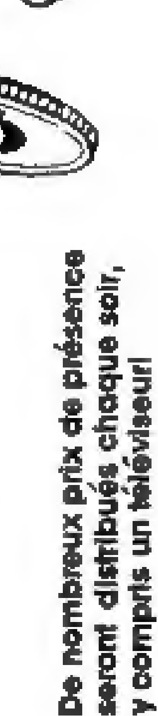
09h15	EN MOUVEMENT
09h30	ANIMAGERIE!
09h45	TAPE TAMBOUR
10h00	LE PETIT CASTOR
10h30	AU JARDIN DE L'ENFANCE
11h00	LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30	KARINO
11h55	ENTRE NOUS
12h25	MANCHETTES DU TELEJOURNAL
12h30	ALLO BOUBOU
13h30	AU JOUR LE JOUR
14h00	BOBINO [DERNIERE]
14h30	BOF ET CIE [DERNIERE]
15h00	A COMMUNIQUER
15h30	CONGRES DU PARTI CONSERVATEUR D'OTTAWA
20h30	CE SOIR
21h00	PILE OU FACE
21h30	TELE-FEUILLETON:
22h30	LE TELEJOURNAL
22h50	VIVRE EN FORME
22h55	CINEMA:

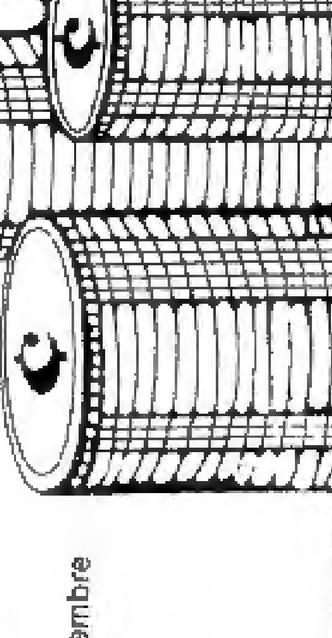
"L'ALPAGUEUR". Drame policier. Après avoir démantelé un réseau de trafiquants de drogues, un agent spécial appelé l'Alpageur est chargé de traquer un criminel mystérieux surnommé l'Epervier. Celui-ci recrute pour ses coups des délinquants qu'il abat ensuite, comme il supprime tous les témoins de ses crimes. L'Alpagueur gagne en prison la confiance d'un complice qui a échappé à la mort, s'évade avec lui et part à la chasse à l'Epervier. (Fr. 76)

L'horaire est susceptible à des changements sans préavis.

«Enola Gay»





EDUCATION : "de droit et de fait"

Jean Bouchard



Des parents fransaskois se heurtent à un mur bureaucratique

Depuis quelques mois déjà, un groupe de parents du Village de Domremy, en Saskatchewan, fait des pressions auprès du ministère de l'Education pour qu'on acquiesce à leur demande en vue de l'obtention d'un programme de type A (programme de langue française). Actuellement, les parents doivent se contenter d'un programme de type B, c'est-à-dire un programme d'immersion.

Cependant, même si la demande en question répond aux exigences d'un tel programme, d'après la loi scolaire de la Saskatchewan, le groupe de parents semble se heurter à un mur d'excuses. L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan adressait récemment une lettre à monsieur Gordon Currie, ministre de l'Education, lui demandant d'accéder à la demande du groupe de parents de Domremy pour une école fransaskoise (type A). D'après la présidente, l'ACFC ne peut pas accepter que l'on substitue au programme désigné type A, tel que décrit dans les règlements, un quelconque programme d'éducation française auquel n'est rattaché aucune garantie. Ce serait là un pas en arrière par rapport aux progrès qui ont été réalisés au chapitre de l'éducation française au cours des dernières années.

Congrès international

QU'EST-CE QUE LA TOPONYMIE?

La Toponymie est l'étude de l'origine des noms de lieu. La Commission de toponymie et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec organisent un Congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord (Québec, du 11 au 15 juillet 1984) pour souligner le 450e anniversaire de l'attribution officielle des premiers noms de lieux français sur ce continent, par Jacques Cartier, en 1534.

OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis sont les suivants: 1. Regrouper les personnes, les organismes et les institutions intéressés à la recherche sur la toponymie française de l'Amérique du Nord; 2. Susciter des études, inventaires, guides et instruments de recherche sur ce sujet; 3. Favoriser l'uniformalisation des méthodes de travail des chercheurs en toponymie; 4. Promouvoir l'échange et la collaboration entre les divers centres d'études, organismes ou sociétés intéressés par la toponymie; 5. Diffuser les études et recherches toponymiques; 6. Fonder une association internationale pour l'étude de la toponymie française de l'Amérique du Nord.

CONTENU

D'une durée de trois jours et demi, le congrès sera consacré, le premier jour, aux institutions impliquées dans le domaine de la toponymie; le deuxième jour, à la toponymie des "régions" de l'Amérique du Nord; le dernier jour, aux liens entre la toponymie et les autres sciences de l'homme. Conférences le matin, excursions et nombreux ateliers en après-midi, activités socio-culturelles en soirée, tel est le contenu général de ce congrès qui sera clôturé le 15 juillet par l'assemblée de fondation de l'Association pour l'étude de la toponymie française de l'Amérique du Nord.

PUBLIC

Les professeurs en sciences humaines de tout niveau, les chercheurs isolés intéressés à la toponymie et aux disciplines connexes, les étudiants et le public en général sont les bienvenus au même titre que les gens qui oeuvrent dans le domaine, tels toponymistes, géographes, historiens, linguistes, archivistes, généalogistes, archéologues, etc.

PREINSCRIPTION ET EXPOSES

Si ce congrès vous intéresse, faites parvenir les renseignements suivants - nom, adresse, téléphone, occupation et organisme - au **Congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord, C.P. 35 [Haute ville] Québec, QC G1R 4M8** pour recevoir le formulaire de préinscription. Si vous désirez y présenter un exposé en atelier, veuillez faire parvenir un résumé d'une demi-page à l'adresse mentionnée. Les exposés présentés seront majoritairement en français. Dans le cas où un exposé serait en langue anglaise, il est suggéré de faire parvenir une version française, avant le congrès, à la même adresse.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec M. Georges Larouche au numéro de téléphone suivant (418) 643-9705 ou à l'adresse précitée.

Un moment fort au Manitoba

Conscients du pas immense qui est presentement franchi au Manitoba, les représentants de la communauté francophone de la province endossaient récemment le projet d'entente convenu entre la Société franco-manitobaine et le gouvernement Pawley, dont son solliciteur général, M. Roland Penner

Car si l'on peut se poser légitimement la question de savoir si la reconnaissance pleine et entière des droits des Franco-Manitobains ne vient pas un peu tard, quelque cent ans après la loi de 1890, il reste néanmoins que la communauté francophone pourra s'appuyer sur un véritable redressement historique pour renverser le mouvement de sa tragique désintégration.

Il est assez significatif de constater le peu d'opposition qu'a rencontré le projet d'entente prévoyant la bilinguisation des services gouvernementaux, la traduction (terminée en 1983) de toutes les lois contenues dans les statuts refondus depuis 1970, et désormais la rédaction officielle de toute nouvelle loi (depuis 1980) dans les deux langues officielles. Seuls les conservateurs conduits par l'ex-premier ministre Sterling Lyon s'opposent à cette affaire de principe. Leurs motifs ne s'élèvent guere plus haut que la crainte de coûts additionnels: parfois évoqueront-ils que l'entente entre la Société franco-manitobaine et le gouvernement provincial divisera la population.

Encore là, il est intéressant de noter que les autres groupes culturels dans cette province multi-ethnique ont observé une réserve bienveillante et n'ont pas songé à pratiquer quelque forme d'obstruction. Ces groupes ont bien compris que les gains obtenus par les Franco-Manitobains n'enlèvent rien à quiconque, une semblable ouverture à l'endroit de la minorité de langue officielle qui compte pour à peine 6 pour cent de la population est au contraire prometteuse de gestes politiques importants pour les autres communautés culturelles qui distinguent le tissu social de cette province

Evidemment, les autorités provinciales n'avaient guère le choix que d'obtempérer aux obligations constitutionnelles que l'on sait depuis que l'affaire Forest a connu en Cour suprême du Canada un dénouement retentissant en 1979. L'article 23 de l'Acte du Manitoba fut alors jugé pleinement constitutionnel malgré qu'on l'ait systématiquement violé durant presque cent ans. Mais ce qui fait l'exemplarité de l'occasion présente, c'est qu'un gouvernement provincial n'ait pas craint de s'asseoir avec les représentants autorisés de la communauté francophone pour négocier les modalités d'application de ces obligations constitutionnelles. Tant la Société franco-manitobaine que le solliciteur général Penner ont voulu négocier en souplesse pour la plus grande satisfaction de tous.

Résultat net: bientôt le gouvernement néodémocrate usera sa majorité à la Législature pour légaliser le projet d'entente. Ottawa sera ensuite appelé à faire de même pour que cette entente fasse partie de la Charte des droits et des libertés dès 1987. Le Manitoba aura alors rejoint le Nouveau-Brunswick sur la liste des provinces consentantes au fait français, liste à laquelle il serait plus que temps d'ajouter l'Ontario et ses centaines de milliers de francophones.

Pierre Tremblay
LE DROIT

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis d'audience publique

Le CRTC modifie son Avis d'audience publique 1983-23 du 28 mars 1983, au sujet de l'audience publique qu'il doit tenir le 24 mai 1983 à l'Hôtel Palliser, 133, 9ème ave. sud-ouest Calgary (Alta). Les demandes suivantes ont été retirées par le Conseil de l'audience publique du 24 mai 1983 à Calgary et seront considérées ultérieurement. Deuxième partie, article 97. Edmonton, (Alta). Demande (8228 4000) présentée par Selkirk Broadcasting Ltd faisant affaires sous le nom de Edmonton Broadcasting Co en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CJCA Edmonton, qui expire le 30 septembre 1983. (NPH 37)

Canadä

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Le CRTC a reçu les demandes suivantes

Vancouver, Victoria, Vernon, Elkford (C B), Lethbridge, Blairmore, Calgary, Edmonton, Grande Prairie, (Alta) et Hamilton, (Ont

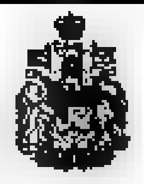
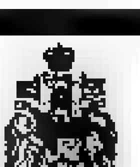
Demande (831244900, 831245600, 831246400, 831247200, 831248000, 831249800, 831250600, 831251400, 831252200, 831253000, 831254800, 831356100, 831357900, 831358700 présentées par Selkirk Broadcasting Ltd, Lethbridge Television Ltd, Calgary Television Ltd et Niagara Television Ltd visant à faire approuver le transfert à M. J T Ferguson de 200 actions votantes de classe B (10%) de la Selkirk Communications Ltd ("Selkirk") appartenant à la Southam Inc et, par la suite, le transfert à la compagnie Canada Trust de tranches de 200 actions votantes de classe B appartenant à messieurs I Stuart MacKay, Hugh J S. Pearson, Gordon F Henderson, David Goldberg, Ronald Clayton, A D Stanley, John T Ferguson et Nathan Starr, en conformité des dispositions d'une convention de vote fiduciaire datée du 20 avril 1983. La convention stipule, entre autres choses, que les actionnaires susmentionnés, à l'exception de la Southam Inc transféreront leurs actions en fidéicommis à la compagnie de fiducie et que le droit de vote inhérent à ces actions sera exercé selon les directives expresses de la majorité des membres du trust. Le nombre d'actions en fidéicommis constituerait 80% des actions votantes de la Selkirk. A l'heure actuelle, trente pour cent (30%) des actions votantes et environ trente-huit pour cent (38%) des actions non-votantes de la Selkirk appartiennent à la Southam Inc et le reste, soit soixante-dix pour cent (70%) des actions votantes, appartient en tranches de dix pour cent (10%) à chacun des actionnaires susmentionnés, à l'exception de John T Ferguson. Par conséquent, le Conseil publie aujourd'hui des avis publics par lesquels il annonce qu'il remet à plus tard l'audition des demandes qu'il devait entendre à partir du 24 mai 1983 à Calgary. Avis d'audience publique 1983-23, deuxième partie, articles 95 à 100, demandes 822754400, 822797300, 822814000, 822426300, 822861100, 822863900, 822752200, et les demandes suivantes qu'il devait entendre à partir du 24 mai 1983 à Vancouver. Avis d'audience publique 1983-24, première partie, articles 63 et 66, demandes 822866000 et 821722600. De plus, le Conseil publie ce jour même un avis de modification à son avis d'audience publique 1983-31 dans lequel il annonce qu'il n'entendra pas, au cours de l'audience publique du 7 juin 1983 à Hull, les questions relatives à la copropriété des médias en relation avec les demandes 830946000 et 830947800 qui ont été publiées dans la Gazette du Canada comme partie intégrante de l'avis d'audience publique 1983-31 du 15 avril 1983 (article 50). Les demandes peuvent être examinées à CKWX Radio, 1275 rue Burrard, Vancouver; Western Broadcasting Company, 817 rue Fort, Victoria; CJIB Radio, 3313, 32ème ave, Vernon; CAZ FM, 1275 rue Burrard, Vancouver; CFCN, 222, 23ème rue nord-est, Calgary; Bureau de poste, Drumheller; Bureau de poste, Banff; 1301, 17ème ave sud-ouest, Calgary; 10230, 108ème rue, Edmonton; Station radiophonique CHLA-FM, 1015, 3ème ave sud, Lethbridge; Station radiophonique CJOC, 1015, 3ème ave sud, Lethbridge; Station radiophonique CJPR, 3123, 20ème ave, Blairmore (Alta); Station radiophonique CJEV, Bureau administratif, District de Elkford, Elkford (C-B); 401, 28ème rue nord, Lethbridge; Bureau municipal, Brooks; Blairmore Radio and TV Ltd, 3243, 20ème ave, Blairmore (Alta), 163, rue Jackson ouest, Hamilton (Ont.) et 10008, 103ème ave., Grande Prairie (Alta)

Examen des demandes et des documents pendant les heures normales de bureau

A l'adresse locale indiquée dans cet avis et au Conseil, Edifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Qué), K1A 0N2 et au bureau régional de l'Ouest, 701, rue West Georgia, Vancouver (C B) V7Y 1C6.

Intervention Toute personne désirant intervenir doit faire parvenir son intervention écrite au Secrétaire général du Conseil, C R T C Ottawa (Ont) K1A 0N2). De plus, l'intervenant DOIT signifier au requérant une copie exacte de son intervention, au plus tard à la date limite ci-dessous et il DOIT joindre la preuve d'une telle signification à l'original de l'intervention envoyé au Secrétaire général. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents et des motifs pour lesquels l'intervenant se dit en appui ou contre la demande ou pourquoi il y suggère intervention doivent être reçues à la date sous-mentionnée et non simplement postées à cette date. DATE LIMITE D'INTERVENTION Le 15 juin 1983 (PN-99)

Canadä

CANADA

SÉNAT — CHAMBRE DES COMMUNES

Comité mixte spécial sur la RÉFORME DU SÉNAT

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la réforme du Sénat tiendra des audiences pour étudier les moyens de réformer le Sénat de façon qu'il devienne plus représentatif de toutes les régions du pays et serve à renforcer le pouvoir qu'a le Parlement de parler et d'agir au nom de tous les Canadiens et pour faire rapport à ce sujet

Dans son rapport final, le Comité formulera des recommandations sur le mode de sélection des sénateurs, la durée de leur mandat, les pouvoirs du Sénat, la répartition des sièges et autres sujets qui, à son avis, se rapportent à la réforme du Sénat

Les particuliers et les groupes ont jusqu'au 15 juillet pour faire parvenir une demande de comparution devant le Comité et jusqu'au 15 août pour déposer un mémoire. Les mémoires peuvent être rédigés en anglais, en français, ou dans les deux langues officielles. Dans la mesure du possible, ils doivent être dactylographiés sur du papier 28 cm par 22, avec une marge de 3 cm par 2

Le Comité se réserve le droit exclusif de choisir les témoins qui seront invités à comparaître devant lui.

Tous les mémoires, lettres ou demandes de renseignements doivent être adressés aux:

Cogreffiers du Comité
Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat
Chambres du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Les coprésidents
Gildas Molgat, sénateur
Roy MacLaren, député

LA LANGUE OFFICIELLE
DES COMMUNAUTES MINORITAIRES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES,
...SELON LE SONDAGE (CROP)

LE CONTEXTE

Le *Secrétariat d'Etat du Canada* commandait au printemps de 1982, une vaste étude visant à connaître les besoins et les aspirations des groupes minoritaires de langues officielles dans toutes les provinces du pays. Le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) de Montréal était retenu pour effectuer cette étude dont le contenu était dévoilé le 4 mai dernier.

Cette étude est la première en son genre et le Secrétariat d'Etat entend en faire un de ses principaux instruments de consultation pour la révision et les changements éventuels de ses politiques et programmes destinés aux deux groupes minoritaires.

Par voie de conséquence, il lui apparaît essentiel de procurer à l'ensemble des Canadiens l'occasion de prendre connaissance des données recueillies lors de ce sondage. Dans cette optique une série de 11 pages, dont celle-ci est la première, sera consacrée à la description générale de l'étude telle quelle.

En rendant aussi publics ces résultats, le Secrétariat d'Etat espère susciter la réflexion à travers le Canada, tant dans les milieux majoritaires que minoritaires, tant francophones qu'anglophones. Il ose croire que cette réflexion collective amènera la société canadienne entière à faire le point sur la situation actuelle des communautés minoritaires de langue officielle.

On lèvera donc le voile sur les besoins, les aspirations et les motivations des francophones et anglophones minoritaires au Canada. L'étude a aussi pour but de connaître le degré de satisfaction de ces communautés par rapport aux services et aux programmes de nature à avoir des répercussions sur les groupes minoritaires. On sera également en mesure de cerner le niveau de développement de ces deux groupes minoritaires et enfin d'évaluer leur sens d'identité et d'appartenance à leur culture et leur langue respective.

Un deuxième volet s'insère dans le cadre de cette étude soit ***la perception des groupes majoritaires du pays envers leur minorité respective,*** c'est-à-dire les francophones du Québec envers les anglophones de cette province et les anglophones vis à vis les francophones hors Québec.

En troisième lieu ***l'étude offre un bilan comparatif de la présente enquête par rapport à celle qui était menée en 1973, également sous la responsabilité professionnelle de CROP.*** On avait alors effectué un sondage auprès des populations francophones du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de deux régions de l'Ontario, Sudbury et Toronto.

Mais avant de procéder à la divulgation des résultats comme tel, certaines informations d'ordre technique méritent d'être apportées notamment en ce qui concerne les étapes préliminaires, l'échantillonnage et les diverses compositions des groupes minoritaires.

LES ETAPES PRELIMINAIRES

Après avoir complété une étude de faisabilité, la firme CROP procédait à une série de rencontres d'une part avec ***la Direction des groupes minoritaires de langues officielles [DGMLO]*** et d'autre part avec les représentants élus de la ***Fédération des francophones hors Québec [FFHQ].*** Au Québec on consultait ***Alliance-Québec*** organisme représentant les anglophones de cette province.

C'est à partir de ces consultations que les questionnaires étaient conçus et ce pour rendre compte des caractéristiques et des spécificités de chacune des provinces. En somme les questionnaires étaient proprement adaptés aux différents milieux des éventuels répondants.

L'ECHANTILLONNAGE CHEZ LES MINORITÉS:

Le modèle échantillonnal pour les minorités de langue officielle a été élaboré à partir de certaines observations recueillies et réalisées par CROP en 1973 pour le Secrétariat d'Etat. L'étude concluait que la vitalité des francophones croissait en fonction de la densité de la population francophone des communautés.

Les répondants minoritaires représentés dans cette étude ont été choisis au hasard pour les entrevues. Les ménages minoritaires anglophones et francophones ont été identifiés à l'aide d'un dépistage téléphonique. Par la suite la cueillette des donées s'effectuait à domicile lors d'une entrevue d'une durée approximative d'une heure. Ces entrevues se sont déroulées en juin 1982. Les répondants avaient tous 15 ans ou plus.

Au total, 3.536 entrevues ont été complétées dont 3 114 auprès de francophones hors Québec et 422 auprès d'anglophones du Québec, réparties dans chacune des provinces de la façon suivante.

FRANCOPHONES:

177 à Terre-Neuve • 278 à l'Ile-du-Prince Edouard
270 en Nouvelle-Ecosse • 521 au Nouveau-Brunswick
751 en Ontario • 336 au Manitoba
30? en Saskatchewan • 261 en Alberta
219 en Colombie Britannique
Pour un taux de réponses de 72.7%

ANGLOPHONES:

27 en Gaspésie • 39 dans la ville de Québec
• 65 dans les Cantons de l'Est
• 180 dans l'ouest de la ville de Montréal et des autres sections de la région métropolitaine
• 111 de l'Outaouais métropolitain.
Pour un taux de réponses de 77.6%

L'ECHANTILLONNAGE CHEZ LES MAJORITÉS:

Les répondants représentant les majorités ont aussi été recrutés au hasard et chaque interviewé devait avoir 15 ans ou plus.

La cueillette des données a été réalisée à l'aide d'entrevues à domicile d'une durée moyenne de 15 minutes et ces entrevues se sont déroulées en juin et juillet 1982.

Au total, 1 575 entrevues ont été complétées chez les anglophones à raison de 175 par province. Au Québec, 450 francophones ont accepté de se prêter à l'entrevue.

—1—
Les minoritaires sont représentées dans cette étude par un échantillon probabiliste stratifié selon la densité de la population minoritaire.
—2—
Les majoritaires sont représentés par un échantillon probabiliste modifié tel qu'utilisé par la firme CROP pour la publication de son Bulletin.

CE QUE SONT LES MINORITÉS ET LES MAJORITÉS ET LEUR DÉFINITION

Les minorités, ce terme désignant les communautés de langues officielles du Canada. CROP discerne dans ce terme certaines nuances susceptibles d'influencer l'interprétation de l'étude.

Au Canada, hors Québec et au Québec, il y a plusieurs francophones et anglophones dont l'histoire et le vécu ont été fort différents et dont, par conséquent, les besoins d'épanouissement peuvent être différents. Certains peuvent avoir des caractéristiques et des besoins propres à des groupes minoritaires et d'autres pas, précise CROP.

Ainsi, ces derniers indiquent que l'état de minoritaire ne retient plus essentiellement un sens négatif. En raison de changements constants de la ou des cultures aux niveaux psycho-social et anthropologique, on associerait davantage le mot minoritaire à celui de différence. Etre minoritaire peut alors constituer un atout très positif, prétend CROP.

Ainsi, les francophones minoritaires sont définis comme suit:

1-une personne dont la langue maternelle [première langue apprise et encore comprise] est le français
2-une personne dont le père et/ou la mère avaient ou ont le français comme langue maternelle. (On désigne ces personnes comme francogènes dans cette étude).

Chez les anglophones minoritaires, la définition est la suivante:

1-une personne dont la langue maternelle [première langue apprise et encore comprise] est anglais
2-une personne qui a l'anglais comme langue d'usage allophone

LA DÉFINITION DES MAJORITÉS

A) FRANCOPHONES

1-une personne dont la langue maternelle (langue apprise et encore comprise) est le français
2-une personne qui a toute autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle et dont la langue d'usage est le français

B) ANGLOPHONES

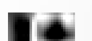
1-une personne dont la langue maternelle (langue apprise et encore comprise) est l'anglais
2-une personne qui a toute autre langue que l'anglais ou le français comme langue maternelle et dont la langue d'usage est l'anglais

DANS LA PAGE SUIVANTE DE CETTE ETUDE...

La francophonie:

- Les francophones et francogènes
- Les 4 types de francophones et où les retrouver
- L'anglais au Québec

D'AUTRES DÉTAILS DE CETTE ÉTUDE SONT À VENIR.



Secrétariat d'État / Secretary of State

Canada

LA FRANCOPHONIE, ...SELON LE SONDAGE (CROP)

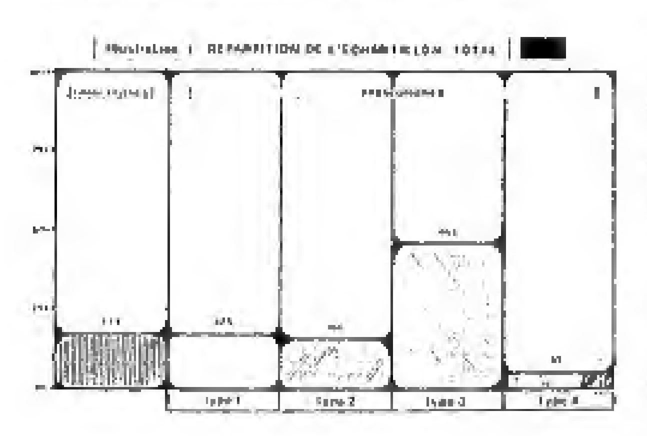
A la lumière d'une étude commandée au Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP), par **le Secrétariat d'Etat**, on aura constaté entre autres deux réalités qui recquièrent quelques précisions quant à la définition et aux diverses composantes de la francophonie, dans son sens le plus large.

LA VIGUEUR DU FRANCAIS DEPEND DE LA DENSITE

La perception qu'ont les francophones hors Québec de leur situation, l'évaluation qu'ils font de leur qualité de vie en français, etc, ce que l'on appelera la vigueur du français dépend essentiellement de la densité de la population francophone de leur communauté, de leur région, de leur province. Donc, nous savons tous que la francophonie hors Québec ne forme pas un groupe homogène d'est en ouest du pays. Elle présente, pour chaque province, des caractéristiques différentes sous de nombreux aspects.

LES FRANCOPHONES ET LES FRANCOGENES

De là s'expliquent les distinctions que les auteurs de l'étude ont cru bon mettre en relief, à savoir que la francophonie couverte par l'étude se compose de deux groupes importants: les francogènes et les francophones.



Les francogènes n'ont pas le français comme langue maternelle mais sont nés d'une mère ou d'un père dont la langue maternelle est [était] le français. Ils représentent 17% de la population totale de la francophonie. Les francogènes ont tous l'anglais ou une autre langue que le français comme langue maternelle. Un francogène sur 20 dit qu'il parle plus souvent le français que l'anglais à la maison. Onze pour cent ont répondu à l'étude en français. Près de la moitié [49%] disent parler bien ou peu le français. Parmi les autres, près d'un tiers [31%] ont déjà eu une connaissance du français et près de la moitié [49%] disent être encore attachés à leur héritage français.

Par ailleurs, les francophones sont définis comme étant ceux qui ont le français comme langue maternelle. Ils représentent 83% de la population totale de la francophonie étudiée. Comme langue maternelle, 97% ont le français uniquement, 2% ont le français et l'anglais, tandis que les autres ont le français et une autre langue.

4 types de francophones

Les francophones ne forment pas pour autant un groupe homogène. Leurs besoins, leurs aspirations, leur goût de vivre en français et leur degré de satisfaction vis-à-vis les services offerts en français ou en anglais varient considérablement suivant leur vécu, leur histoire linguistique et sociale et la relation dynamique qu'ils entretiennent ou qu'ils ont entretenu avec leur environnement.

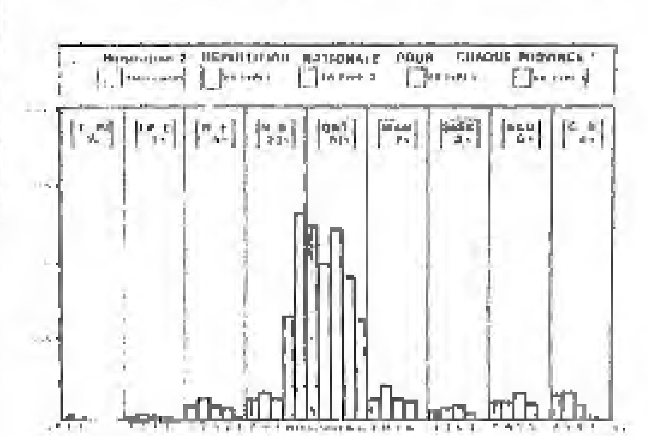
Le type 1—ceux dont la langue d'entrevue pour l'étude est l'anglais et représentant 20% des francophones.
Le type 2—ceux dont la langue d'entrevue est le français et pour qui la langue d'usage à la maison est l'anglais, ou l'anglais et le français. Ils représentent 19% des francophones.
Le type 3—ceux dont la langue d'usage à la maison est le français et dont la langue d'entrevue pour l'étude est le français. Ils sont tous bilingues et représentent 55% des francophones.
Le type 4—ceux dont l'unique langue est le français. Ils représentent 6% des francophones.

N.B. Les pourcentages mentionnés ci-haut concernant les 4 types de francophones ne correspondent évidemment pas à ceux qui sont inscrits à l'illustration #1 puisque ces derniers incluent les francogènes en plus des francophones. Les pourcentages mentionnés plus haut et ceux ci-après valent pour l'ensemble des résultats de l'étude qui traitent exclusivement des francophones, c'est-à-dire des personnes de langue maternelle.

N.B. Il est très important de retenir toutefois que les résultats présentés et issus de cette étude se réfèrent aux francophones uniquement, c'est-à-dire à ceux pour qui la langue maternelle est le français.

OU SONT LES FRANCOGENES ET LES FRANCOPHONES

Voyons maintenant comment sont répartis, provincialement parlant, les francogènes de même que les francophones suivant leur type.



Chez les francogènes, 62% sont en Ontario, 7% au Nouveau Brunswick, 8% en Colombie-Britannique, 6% en Alberta, 3% en Saskatchewan, 7% au Manitoba, 6% en Nouvelle-Ecosse et 1% à l'Ile-du-Prince-Edouard et à Terre-Neuve.

Chez les francophones de type 1: On les retrouve en Ontario à raison de 50%, au Nouveau-Brunswick (9%), en Colombie-Britannique (9%) et au Manitoba (11%). Les autres 21%, sont répartis dans les autres provinces.
Chez les francophones de type 2: 61% sont en Ontario, 7% au Nouveau-Brunswick, 9% en Alberta, 7% au Manitoba et 16% dans les autres provinces.
Chez les francophones de type 3: Ils sont presque tous en Ontario (46%); 35% sont au Nouveau-Brunswick et 19% habitent les autres provinces.
Chez les francophones de type 4: Ils vivent au deux tiers au Nouveau-Brunswick et le dernier tiers en Ontario.

Forcément, ces résultats sont étroitement reliés à la densité de population francophone de chaque province.

On remarque d'abord que la majorité des francogènes et des francophones de type 1 vivent dans des milieux où les francophones sont très peu nombreux et un peu plus de la moitié des francogènes [55%] proviennent de milieux où la densité de population francophone est faible.

Chez les francophones de type 1, 66% proviennent de milieux à faible densité, 26% proviennent de milieux à densité moyenne et 8%, de milieux à forte densité.

En se dirigeant du type 2 au type 4, on se rend compte que le pourcentage de francophones vivant dans des milieux à faible densité décroît rapidement. La majorité des francophones de type 2 et 3 habitent des communautés à moyenne densité.

DENSITÉ ET VIGUEUR DE L'ANGLAIS AU QUÉBEC

Au total, 60% des anglophones proviennent d'un milieu à forte densité, soit l'ouest de l'île de Montréal. Les autres 40% sont issus de milieux à faible densité, dont le reste de l'île de Montréal et de la région métropolitaine de Montréal, de même que le reste du Québec. Incidemment, les anglophones du Québec font légèrement plus usage de l'anglais dans leur milieu de vie (ce que l'on appelle l'indice de vigueur) là où ils forment un grand pourcentage de la population. En effet, on ne remarque qu'une très mince diminution de l'indice de vigueur de l'anglais là où la densité des anglophones est faible.

LA SEMAINE PROCHAINE

Les francophones hors Québec et les anglophones du Québec les 2 groupes minoritaires de langues officielles

D'AUTRES DETAILS DE CETTE ETUDE SONT A VENIR...



Secrétariat d'État | Secretary of State

Canada

A Rivière-la-Paix

Centre de recherche français

C'est le 1er mai dernier, lors d'une rencontre de personnes intéressées à la généalogie et à la recherche qu'a été fondée la SOCIETE GENEALOGIQUE de Smoky River.

Le Conseil fondateur est composé de: Georgette Fournier, présidente, Henriette Laverdière, vice-présidente, les directeurs: Paulette Brian, Cécile Lemire, Marie Beaupré, Elphège Boulet, Annette Blanchette, Simone LaBerge, Madeleine Welter, Paulette Krychewy. Des représentants des autres paroisses, s'ajouteront bientôt.

Depuis ce temps, les rencontres ce sont succédées dans le but d'obtenir les fonds nécessaire à la construction d'un CENTRE DE RECHERCHE français dans la région. Ce Centre sera le premier du genre de la province, voir même des prairies. Son mandat: desservir toute la francophonie et ne pas fermer la porte aux autres...

Déjà, la Société Généalogique compte une cinquantaine de membres venant de: Donnelly, Falher, Girouxville, McLennan, Guy, Grande Prairie, Edmonton, etc. La cotisation annuelle est de 5$. Avis aux intéressés. Information: 925-3884, 323-4235, 837-2026.

Gouvernement du Canada

Examen des évaluations environnementales

Government of Canada

Environmental Assessment Review

LA COMMISSION D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU COL ROGERS

La Commission d'évaluation environnementale chargée d'examiner le projet de CP Rail visant à doubler la voie ferrée dans le parc national Glacier tiendra des

REUNIONS PUBLIQUES

à Revelstoke, Golden et Calgary selon l'horaire suivant:

REVELSTOKE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ET RECREATIF
8 juin, 1983 19:00 - 22:00 Séance générale.

GOLDEN - CURLING CLUB

9 juin, 1983 19:00 - 22:00 Séance générale.

CALGARY - SANDMANN INN - SALLE PETROLEUM - 7E AVENUE S.O. - 8E RUE S.O.

10 juin, 1983 14:00 - 17:00
Effets sur le terrain, étude de l'hydrologie et évaluation des impacts visuels
19:00 - 22:00 Séance générale.

11 juin, 1983 9:00 - 12:00
- Régénération et revégétation alpine.
- Discussion sur la pollution par le bruit causé par le système de ventillation.
14:00 - 17:00
Discussion finale des sujets. Conclusions des participants.

13 juin, 1983 14:00 - 17:00 Si nécessaire.

La Commission étudie actuellement les effets environnementaux et sociaux du projet dans le parc national Glacier afin de déterminer comment ces effets peuvent être réduits. Le but de ces réunions vise à donner l'occasion aux participants à l'examen (public, organismes gouvernementaux ou d'intérêt public) de faire valoir leurs opinions en ce qui a trait aux sujets à discuter et au projet en général.

Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire, on doit communiquer, par écrit ou par téléphone à frais virés à:

Guy Riverin
Secrétaire exécutif
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales
13ème étage, Edifice Fontaine
Hull (Québec)
K1A 0H3
Téléphone: (819) 997-1000

Canada

1983 Date limite pour la demande spéciale de chasse

IMPORTANT: Les DATES LIMITES pour les inscriptions aux tirages spéciaux sont 30 juin 1983; 15 juillet 1983 et 10 février 1984.

- PERMIS SPECIAUX
  - permis antilope-trophée
  - permis antilope non-trophée
  - permis cerf camp Wainwright
  - F300 permis élan
  - permis mouton non-trophée
  - permis chèvre
  - permis élan Cypress Hills (mâle seulement)
- AUTORISATIONS
  - autorisation cerf-mule sans bois
  - autorisation cerf-mule mâle
  - autorisation cerf queue blanche sans bois
  - autorisation cerf queue blanche mâle
  - autorisation élan sans bois
  - autorisation ours grizzly de printemps
  - autorisation orignal sans bois
  - autorisation orignal mâle
  - autorisation ours grizzly d'automne

• Les chasseurs peuvent faire une demande pour seulement 2 des 9 autorisations ci-haut mentionnées. Les autorisations sont obligatoires pour les unités de gestion de la faune spécifiées seulement. Voir le tableau synoptique du Résumé des Règlements pour la Chasse aux Animaux de Grandes Tailles pour plus d'informations.

Chaque année un nombre limité de permis spéciaux et d'autorisations sont disponibles à base d'un tirage au sort. Les formules de demande, enveloppes et feuilles d'instruction sont disponibles aux bureaux du "Fish and Wildlife Division" et aux guichets Woodward's. Avec l'exception de l'Antilope-trophée, ces permis et autorisations sont disponibles aux résidents de l'Alberta seulement.

Deux catégories sont disponibles,
(1) permis spéciaux (2) autorisations
(1) Les permis spéciaux fonctionneront sur la même base que les années précédentes: Antilope-trophée, Antilope-Non-Trophée, F300 Elan, Cerf Camp Wainwright, Mouton-Non-Trophée, Chèvre et Elan Cypress Hills (mâle seulement). Pour ces demandes le versement correct doit être soumis.
(2) Les autorisations sont Elan sans bois, Cerf-Mule sans bois, Cerf queue blanche sans bois, Cerf queue blanche mâle, Orignal sans bois, Orignal mâle, Ours Grizzly d'automne et Ours Grizzly de printemps. Ces autorisations seront envoyées par la poste directement aux candidats choisis sans aucun frais.



TIRAGE SPECIAL DES PERMIS

PERMIS	FRAIS	DATE LIMITE
Chèvre de montagne	$20	30 juin 1983
Mouton Non-trophée	$10	30 juin 1983
F300 Elan	$20	30 juin 1983
Antilope-trophée-Résident	$20	15 juillet 1983
Antilope-trophée-Non-résident	$125	15 juillet, 1983
Antilope-Non-Trophée	$10	15 juillet 1983
Cerf Camp Wainwright	$20	15 juillet 1983
Elan Cypress Hills (mâle seulement)	$20	15 juillet 1983

Le versement correct doit accompagner ces demandes.

TIRAGE SPECIAL DES AUTORISATIONS

AUTORISATION	DATE LIMITE
Cerf queue blanche mâle	30 juin 1983
Cerf queue blanche sans bois	30 juin 1983
Cerf-mule sans bois	30 juin 1983
Ours Grizzly d'automne	30 juin 1983
Elan sans bois	30 juin 1983
Orignal mâle	15 juillet 1983
Orignal sans bois	15 juillet 1983
Cerf-mule mâle	15 juillet 1983
Ours Grizzly de printemps	10 février 1983

Les dates limites indiquées sont les dates auxquelles les demandes doivent être reçues à l'adresse suivante:
Alberta Energy and Natural Resources
Fish and Wildlife Division
P.O. Box 2223
EDMONTON, Alberta
T6J 2P4

D'autres changements importants aux règlements pour la Saison 1983 de Chasse aux Animaux de Grandes Tailles sont indiqués dans les Résumés pour la Chasse aux Animaux de Grandes Tailles. Les formules de demande pour les tirages spéciaux 1983, les enveloppes et les feuilles d'instruction seront disponibles dans les bureaux du "Fish and Wildlife Division" et les guichets chez Woodward's le 30 mai.

"FISH AND WILDLIFE DIVISION NUMERO DE TELEPHONE DES BUREAUX LOCAUX

Région Nord-Est

Athabasca	675-2419
Barrhead	674-3351
Bonnyville	826-3142
Cold Lake	639-3377
Drayton Valley (½ day)	542-6767
Edmonton*	427-3574
Fort Chipewyan	697-3638
Fort McMurray	743-7200
Lac La Biche	623-4474
Lloydminster	875-5508
Provost (½ day)	753-2433
St. Paul*	645-6212
Smoky Lake	656-3556
Stony Plain	963-6131
Vegreville	632-3361
Vermilion	853-2811

Région des Pentes de l'Est

Blairmore	562-2858
Canmore	678-2373
Edson*	723-3341
Elbow (½ day)	949-3754
Evansburg	727-3635
Fox Creek (½ day)	622-3421
Grande Cache	827-3356
Hinton	866-3361
Kananaskis (½ day)	591-7222
Nordegg (½ day)	721-3949
Rocky Mtn. House*	845-5387
Whitecourt	778-2618

Région Sud

Brooks	362-5661
Cardston	653-4331
Claresholm	625-3301
Foremost (½ day)	867-3826
Lethbridge*	329-5266
Medicine Hat	529-3680
Pincher Creek	627-3385

Région Centrale

Calgary*	261-8423
Camrose	672-4411
Cochrane	932-2388
Drumheller	823-6740
Hanna (½ day)	854-4451
High River	652-3232
Olds	556-8421
Oyen (½ day)	664-3614
Ponoka	783-3397
Red Deer*	343-5142
Stettler	742-4481
Strathmore	934-3422
Wetaskiwin	352-1250

Région Rivière-la-Paix

Fairview	835-2737
Grande Prairie	538-2285
High Level	926-2238
High Prairie	523-4561
Manning	836-3065
Peace River*	624-5246
Slave Lake	849-2281
Valleyview	524-3805

(½ day)—offices (1:00-4:30 pm)

*Regional Fish and Wildlife Offices

Alberta
ENERGY AND NATURAL RESOURCES
Fish and Wildlife Division

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS

Diffusion sur la bande MF par câble du signal sonore en stéréo des services de TV payante.

Dans son avis 1983-23, intitulé "Diffusion sur la bande MF par câble du signal sonore en stéréo des services de TV payante", en date du 9 février 1983, le Conseil publiait un certain nombre de demandes qui avaient été reçues de titulaires de licences d'entreprises de télévision par câble proposant de distribuer sur la bande MF de leur(s) entreprise(s) le signal sonore en stéréo des services de TV payante. En réponse à cet avis, le Conseil a reçu les demandes suivantes, inscrites en bas. Tous les requérants proposent la distribution en stéréo, à la bande MF de leur(s) entreprise(s), du signal sonore des services de TV payante. Le service sonore proposé ne sera pas brouillé et aucuns frais additionnels ne seront perçus des abonnés pour ce service MF additionnel, au delà des frais présentement autorisés. Les demandes et où ils peuvent être examinées: Capital Cable TV Ltd., 7024 - 101ème avenue, Edmonton (Alta). Secteur d'Edmonton et les régions. 830550000

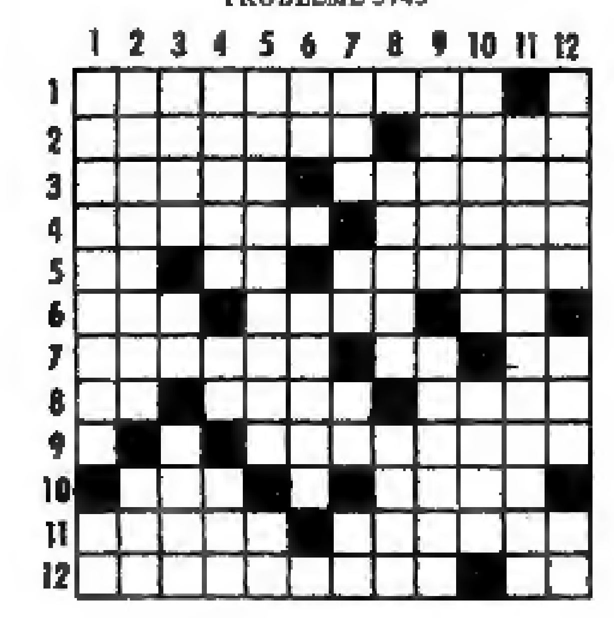
Examen des demandes et des documents pendant les heures normales de bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et au Conseil, Edifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Qué.), K1A 0N2, et au bureau régional de l'Ouest, 701, rue West Georgia, Vancouver (C.-B.), V7Y 1C6.

Intervention: Toute personne désirant intervenir doit faire parvenir son intervention écrite au Secrétaire général du Conseil (C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2). De plus, l'intervenant DOIT signifier au requérant une copie exacte de son intervention, au plus tard à la date limite ci-dessous et il DOIT joindre la preuve d'une telle signification à l'original de l'intervention envoyé au Secrétaire général. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents et des motifs pour lesquels l'intervenant se dit en appui ou contre la demande ou pourquoi il y suggère des modifications. A remarquer que les interventions doivent être reçues à la date susmentionnée et non simplement postées à cette date. DATE LIMITE D'INTERVENTION Le 16 juin 1983 (PN-100)

Canada

MOTS CROISES

PROBLEME 3745



HORIZONTALEMENT

1 Mauvaise finesse.
2 Prenait pour modèle. Accepté.
3 Importa le tabac en France. Courbé, tordu.
4 Singe américain (pl.). Engage des pierres ensemble en bâtissant.
5 Tellement. Lettres jumelles. Boeuf sauvage (pl.)
6 Pron. pers. Qui n'est pas proche. Voyelles jumelles.
7 Troubles, embarras. En les. Lui.
8 Usages. Chimiste belge. Crochet de fer.
9 Greffiez sur.
10 Breuvage des Ang. Joindre.
11 Religieuse. Qui est expulsé de sa patrie (pl.).
12 Autrefois, rodeur de nuit. Reçu.

VERTICALEMENT

1 Qui use de petite finesse. - Dans statue.
2 Action d'imiter. – Tu.
3 - Ville de France. – Préfixe. – Tendrement aimé.
4 - Ile annulaire, formée par des coraux. – Abrév. d'United States. – Reçus.
5 – Planète secondaire. – Dans parle.
6 – Aussi. – Bravant.
7 – Et le reste. – Deux fois. – Saint. – Indique duplication.
8 – Souveraine. – Action d'élancer.
9 – Du verbe aller. – Femelle du serin.
10 – Ville de Belgique. – Poss.
11 – Mesure bizarre et compliquée.
12 – Vapeur qui se dégage d'un liquide en ébullition.

– Près de. – Connaissance d'une chose.

MOTS CACHES

5 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	R	E	N	R	U	O	T	R	A	H	I	S	O	N	S
2	S	I	A	I	N	O	I	T	A	R	E	D	N	O	P
3	C	A	T	N	E	M	E	L	L	E	U	T	U	M	L
4	T	R	A	V	E	R	S	E	R	C	T	R	N	O	A
5	N	R	E	N	O	N	C	E	R	E	I	A	I	D	C
6	E	O	R	O	R	E	C	A	L	P	L	C	V	A	E
7	M	D	E	V	O	I	R	S	E	T	I	A	E	L	M
8	E	E	F	I	U	E	U	S	C	I	S	S	R	I	E
9	L	R	U	C	T	L	E	E	R	O	E	I	S	T	N
10	L	D	S	E	E	B	L	Z	A	N	R	O	E	E	T
11	I	N	O	I	T	A	T	I	C	I	L	L	C	S	O
12	E	T	I	L	I	T	S	O	H	O	M	M	E	S	U
13	R	E	C	E	V	O	I	R	E	V	E	L	E	R	S
14	A	S	E	C	U	P	O	U	R	V	O	I	R	E	R
15	P	I	O	N	O	I	T	A	R	C	E	S	N	O	C

Assez

Consécration
cracher
cruel

Devoir

Hommes
hostilité

Lois

Mondalités
mutuellement

Niais
novice

Pareillement
pion
placement
placer
pondération
pourvoir
puces

Raie
réception
recevoir
refus
renoncer
révéler
rôder
route

Sollicitation

Table
tourner
tous

tracas
trahisons
traverser

Univers
utiliser

Voire

Réponse du no: CEDER

ANNONCES CLASSEES A VENDRE

Sirop d'érable du Québec à vendre de 2 litres et 4 litres. Si intéressé demandez Lucie après 6 heures. Tél: 489-8602.

"Attention collectionneurs: macarons (boutons) provenant de toutes sortes d'activités, à vendre 0.50 chacun, 13 pour 5$. Possibilité d'échanges, de vente. Détails: Club d'échange de macarons 150 Labonté Thetford-Mines P.Q. G6G 4H4".

Ménage complet à vendre comprenant un poêle, frigidaire, laveuse, sécheuse, set de cuisine et de salon, lit double et 2 lits simples, 2 bureaux 3000$. Contactez 455-5425.

Meubles à vendre. Lit Queen, table, chaise, longue, humidificateur, 2 ventilens. Contactez 469-7047.

Meubles à vendre: set de cuisine style colonial avec buffet, 1500$; set de chambre à coucher, style colonial, 1500$; congélateur 5' cu., 200$, 2 haut parleurs Kentwood (3 wy) 500$; aquarium 20 gallons 150$. Contactez 421-8206.

A vendre Chevrolet Impala 1972, complet ou pour pièces ainsi que 2 pneux radiaux de 15" - Contactez Lucie 461-7255.

C.B. à vendre, 23 canaux en très bonne condition avec antenne et microphone. Lucie 461-7255.

Garderais enfants chez moi du lundi au vendredi de 2 à 4 ans. Line 421-8206.

Meubles divers à vendre ou à acheter. Demander Madeleine ou Langis à 436-6683; Roland à 435-5102.

Meubles usagés à vendre. Très bas prix 433-3514.

SERVICES DE GARDERIE

Garderais enfants d'âge pré-scolaire à mon domicile du lundi au vendredi. Peut aussi s'arranger pour les fins de semaine. Expérience de gardienne et mantenant mère de 2 jeunes enfants. Demandez Jacinthe au 473-1048.

Recherche personne pour accompagner maman et 3 enfants pour un voyage à Montréal en avion le 21 ou 22 juin. Marie Hélène 465-7839, 464-2854.

Désirerais garder un ou deux enfants de 1 an et plus (chez elle). Demandez Johanne au numéro 488-8740.

Je suis disponible pour garder des enfants 463-9579.

DIVERS

Maison à partager avec un honnête jeune homme (20 ans) pour le 1er juin. Bernard 437-5636 ou 488-9359 après 6 heures.

Recherche une compagne pour une dame dans la cinquantaine. Contactez Marie-Hélène au 465-7839 ou 464-2854.

Aurait besoin de jeunes filles pour travailler à la maison privée. Téléphoner à 484-6025 ou 421-8232.

Plombier d'expérience ferait tous genres de travaux de plomberie à bon prix. Demandez Henri au 459-0031.

Recherche travaux de couture. Réparation ou confection. Contactez Mme Cayla au 463-2798.

Personne, qui aime le camping, demandée pour aider à partager les dépenses lors d'un voyage à Vancouver - Victoria en 4X4 pour les 2 premières semaines de juillet. Contactez Lucie 461-7255.

Couturière professionnelle offre ses services pour confection et réparation de tous genres. Ex: rideaux, coussin, costumes d'hommes et femmes, lingerie d'enfants, etc. Communiquez avec Edith au numéro de téléphone 429-1813.

Prendrais ouvrage de débosselage sur petite automobile, prix très raisonnable. Demander Gilbert 433-7365.

SOLUTIONS

PROBLEME 3744

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	C	H	A	N	S	O	N	■	L	U	C
2	L	I	E	N	■	T	I	A	R	E	S	■
3	E	N	R	U	E	■	S	I	E	G	E	S
4	V	E	S	S	I	G	O	N	■	S	E	T
5	A	M	E	■	R	E	N	E	S	■	S	A
6	T	A	■	T	E	R	■	S	■	C	■	E
7	I	■	D	U	■	M	I	■	C	I	E	L
8	O	S	E	■	C	A	■	D	O	R	E	■
9	N	O	U	E	R	■	Z	■	U	R	■	D
10	■	E	X	■	E	N	E	R	V	E	R	A
11	M	U	■	E	T	E	S	■	E	■	U	N
12	I	R	I	S	E	■	T	E	R	R	E	S

VOTRE HOROSCOPE

Capricorne du 22 déc. au 20 janv.

La chance sera avec vous mais elle vous conseille de travailler avec une sage lenteur plutôt que dans la précipitation et du souci de rendement si vous voulez parvenir à un résultat réellement intéressant.

Verseau du 21 janv. au 18 fév.

Il vous faudra réunir toute votre énergie pour faire face à des situations compliquées. Les événements vous entraîneront malgré vous. Heureusement que votre subtilité vous inspirera les attitudes qui conviendront.



du 20 fév. au 20 mars

Vous échapperez provisoirement aux obligations quotidiennes et vos espoirs se tourneront vers une sorte de renouveau propre à vous donner un enthousiasme plus vif. Profitez de cette chance, sans vous laisser emporter par des rêves.



du 21 mars au 20 avril

Votre imprudence ne plaira pas tellement à l'Être cher. Vous sembleriez vraiment fâché avec l'exactitude mais si vous aimez traîner avec vos amis et connaissances, on peut imaginer bien des choses si on est un peu jaloux de vous.

Taureau du 21 avril au 20 mai

Il suffit d'un détail pour que la vérité apparaisse et ce détail sera d'importance en ce qui vous concerne. Vous prendrez de bonnes résolutions: ce sera déjà un pas de franchi.



du 21 mai au 21 juin

Laissez sommeiller vos idées; il convient parfois de savoir observer avant de se lancer tête baissée vers l'inconnu. Vous aurez de la chance aux jeux du hasard. Votre humeur s'améliorera.



du 22 juin au 22 juillet

Le courant de chance qui soufflera dans votre direction vous rendra optimiste. Vous agirez et vous vous dépenserez sans compter pour atteindre les buts que vous vous êtes fixés.



du 23 juillet au 23 août

Votre route présente de nombreux tournants énigmatiques. Tout dépend du genre d'idéal auquel vous aspirez. Si vous poursuivez un but strictement matérialiste, vous risquez d'être profondément déçu.



du 24 août au 22 sept.

A la suite d'événements inexplicables, il vous arrive peut-être de vous demander si vous n'avez pas été le jouet de circonstances étranges. Vous êtes en effet sous une dominante très intrigante.



du 23 sept. au 23 oct.

Il serait trop facile de tirer des conclusions sur ce qui se passe actuellement, car la vie a des hauts et des bas. Vous avez au coeur une souffrance qui vous ronge et vous aimeriez bien pouvoir la confier à quelqu'un.



du 24 oct. au 22 nov.

Des événements d'ordre affectif interviendront et perturberont votre rythme de travail, votre concentration mentale, votre rendement; vous serez déprimé et cela peut vous faire gâcher des résultats déjà acquis.



du 23 nov. au 21 déc.

Un certain apaisement des tensions se dessine mais vous ne pourrez pas retrouver pleinement votre équilibre et les solutions ne pourront être trouvées. Ne vous sous-estimez pas.

TFE
suite de la page 1

D'une élocution parfaite, David Sauvé (Vassia) et Alain Lauzier (Abram) maîtrisent leur rôle avec le plus grand naturel. Valérie Gobeil (Loudmila, la puérile) et Deb Rhine (Tonia, l'ouvrière intellectuelle) réussissent merveilleusement bien à faire ressortir les contrastes qui les animent. On reconnaît chez les comédiens l'étoffe des grands artistes. Jouaient aussi: Normand Brulotte, Marie-Josée Knuttan, Denys Lallier, France Desroches, Claude Jean.

Le décor, très habile et d'une simplicité calculée, est bien adapté à la comédie. Une ligne tracée sommairement à la craie et un rideau divisent la chambre. A tour de rôle, dans chacune des deux parties ainsi obtenues, les couples vivent des situations similaires et tiennent les mêmes raisonnements.

Pourtant les personnages et les deux moitiés de la chambre ne se ressemblent pas. Le côté propre et ordonné de Loudmila contraste avec celui de Tonia, plein de journaux dispersés sous les meubles. La mise en scène est évidemment de Pierre Bokor. En résumé, une production de grande qualité.

Félicitations au directeur artistique et à sa troupe pour tout le travail accompli au TFE en 1982-83.

La compagnie Le Carrefour
A l'ordre du jour au Conseil général

Par Claude Roberto

Le 25 juin se réuniront à Edmonton les employés de tous les Carrefours et les représentants des ACFA régionales afin de préparer des recommandations pour l'exécutif provincial de l'ACFA. Ce dernier, après avoir tenu compte de ces recommandations, prendra ensuite des décisions sur l'opération des Carrefours.

Telles sont les résolutions adoptées vendredi dernier 27 mai par l'exécutif provincial de l'ACFA et ratifiées samedi matin à Edmonton par le Conseil général.

"Le réseau Carrefour est un service de l'ACFA auprès de la francophonie albertaine, qui doit rendre disponible en régions le matériel français tel que livres et disques", a rappelé l'exécutif provincial. D'où l'intérêt apporté à l'opération de la compagnie.

Chaque région connaîtra les recommandations de M. Chequette qui, à la différence du rapport Choquette contenant des noms de personnes, ne sont pas confidentielles. Ces recommandations furent d'ailleurs lues au Conseil général de décembre dernier. On se souvient que M. Choquette a complété l'an passé une étude des Carrefours.

La réunion du 25 juin, qui rassemblera des participants venus de toute la province, coûtera environ 2,000$. Aussi le Conseil général dut consentir à tenir la réunion. Ce que le Conseil accepta sans difficulté.